



RGPP

1^{ER} RAPPORT D'ETAPE AU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Eric Woerth, ministre du Budget, des Comptes publics
et de la Fonction publique

3 décembre 2008

révision générale des
politiques publiques





Sommaire

Introduction

Communiqué de presse

La RGPP s'applique. La réforme de l'Etat se poursuit.

La réforme des ministères

Services du Premier ministre

Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales

Ministère des Affaires étrangères et européennes

Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi

Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire

Ministère de la Justice

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

Ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité

Ministère de l'Education nationale

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Ministère de la Défense

Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative

Ministère du Logement et de la Ville

Ministère de la Culture et de la Communication

Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique

Réforme de l'administration territoriale de l'Etat



Communiqué du Conseil des ministres du 3 décembre 2008

Le ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique, rapporteur général de la révision générale des politiques publiques (RGPP), a présenté le premier point d'étape de la mise en œuvre des 374 décisions prises dans ce cadre. Cette communication accompagne la publication, ce jour, d'un rapport complet, mesure par mesure, conformément au dispositif de suivi annoncé par le gouvernement.

Cette feuille de route de la réforme de l'Etat permet de conduire des réformes essentielles pour les citoyens, les fonctionnaires et les finances publiques, grâce à une efficacité et un ciblage accrus des politiques publiques.

Le résultat de cette évaluation permanente de l'application effective des décisions est positif. Au regard de critères précis, portant sur la conduite du projet et sur l'ambition de la réforme mise en place, 85 % des mesures avancent conformément au calendrier fixé. Cela concerne notamment de nombreuses réformes majeures, qui vont profondément transformer l'organisation de plusieurs ministères, comme les bases de défense, les agences régionales de santé, la mise en œuvre de l'autonomie des universités, le transfert de la gendarmerie nationale sous l'autorité du ministère de l'Intérieur ou la constitution de la direction générale des finances publiques. Cela concerne également la restructuration complète des administrations centrales de la quasi-totalité des ministères et la mise en place des nouvelles directions déconcentrées, moins nombreuses et plus opérationnelles.

En revanche, certaines décisions n'ont pas encore atteint la phase de leur mise en œuvre pour diverses raisons. Tout d'abord, un ordre de priorité peut avoir été établi, en faveur d'une autre réforme. Ensuite, une forte complexité, notamment liée à une importante coordination interministérielle, peut expliquer un retard, comme c'est le cas pour l'externalisation du parc automobile de l'Etat. Enfin, une concertation préalable peut être en cours, comme c'est le cas des « entretiens de Valois » en faveur du spectacle vivant : de ces discussions avec les professionnels du secteur et avec les collectivités locales sortiront des orientations de réforme du soutien de l'Etat en ce domaine. Des décisions correctrices sont alors prises, pour accélérer leur mise en œuvre ou tirer les enseignements des difficultés rencontrées.

Le dispositif de suivi, rigoureux, est assuré dans chaque ministère, par un comité de pilotage. Il est coordonné par le comité de suivi de la RGPP, qui avait proposé les décisions au président de la République et au gouvernement et qui examine désormais l'application de chaque mesure dans tous les départements ministériels. Ce travail très approfondi de mise en œuvre et de dialogue social, que conduisent les ministres et leurs administrations, va se poursuivre et donnera lieu à un nouveau rapport d'étape en mars 2009.



La RGPP s'applique. La réforme de l'Etat se poursuit.

Lancée au lendemain de l'élection de Nicolas Sarkozy, la révision générale des politiques publiques est une réforme de l'Etat sans précédent. Elle a amené le président de la République et le gouvernement à adopter 374 décisions. Cette feuille de route permet au gouvernement de conduire des réformes essentielles pour les citoyens, les fonctionnaires et les finances publiques. Ce rapport est le premier point sur leur avancement.

Organisées autour de six axes de modernisation, ces décisions redéfinissent les missions de l'Etat, autour d'une véritable priorité pour chaque ministère, comme le développement durable pour le ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire ou l'influence de la France pour le ministère des Affaires étrangères et européennes.

Ces décisions améliorent l'utilisation des moyens de l'Etat sur le territoire, pour les concentrer sur les missions opérationnelles, plutôt que sur la gestion des services eux-mêmes. Elles renforcent le service aux usagers, par le développement de guichets uniques et le recours à Internet.

Elles assouplissent et personnalisent la gestion des ressources humaines au sein de l'Etat, en promouvant une mobilité accrue des fonctionnaires, des carrières plus intéressantes et une meilleure reconnaissance du mérite.

Les décisions de la RGPP vont générer dès 2009 un gain de 30 600 « équivalents temps plein ». Ces décisions structurent le projet de loi de programmation des finances publiques 2009-2011 et permettent ainsi de réaliser 7,7 milliards d'euros d'économies.



1. Adapter les missions de l'Etat aux défis du XXI^e siècle
2. Améliorer les services pour les citoyens et les entreprises
3. Moderniser et simplifier l'Etat dans son organisation et ses processus
4. Valoriser le travail et le parcours des agents
5. Responsabiliser par la culture des résultats
6. Rétablir l'équilibre des comptes publics et garantir le bon usage de chaque euro

Mais la nouveauté majeure tient surtout au suivi de la mise en œuvre de ces décisions : loin d'être des annonces sans lendemain comme cela a trop souvent été le cas en matière de réforme de l'Etat, les décisions de la RGPP font l'objet d'une évaluation permanente de leur application effective. L'objectif de ce rapport est précisément de donner un premier aperçu de leur mise en œuvre, près d'un an après les premières décisions.

Le rapporteur général de la RGPP, Eric Woerth, poursuivra dans cette voie, en rendant compte régulièrement au conseil des ministres de l'application de chacune des décisions.



1. Un dispositif d'exception pour la RGPP : la transparence sur chaque décision.

La mise en œuvre opérationnelle des transformations est engagée et suivie grâce à un **dispositif de pilotage rigoureux**, conforme à la mission confiée par le Premier ministre au rapporteur général de la RGPP, dans sa circulaire du 18 mars 2008. L'implication du plus haut plus niveau de l'Etat, qui avait marqué la phase de décisions, se poursuit donc.

Dans chaque ministère, un **comité de pilotage ministériel de la RGPP**, placé sous la responsabilité du secrétaire général, coordonne l'application des décisions, anime l'équipe des chefs de projet et examine l'avancement de chaque mesure. L'essentiel du changement repose sur l'encadrement de chaque ministère, qui est pleinement impliqué dans la mise en œuvre de ces décisions. Ces transformations font cependant également appel aux services de consultants en organisation, comme cela avait été le cas dans les équipes qui ont préparé les décisions de la RGPP.

Les ministres et secrétaires généraux mènent par ailleurs un **dialogue social** très approfondi, avec toutes les organisations syndicales de leur ministère. Ce dialogue est relayé, au plan local, par celui que mènent les préfets. C'est en particulier le cas pour la mise en œuvre de la réforme de l'Etat local.

Le **comité de suivi de la RGPP**, qui avait proposé les décisions au président de la République et au gouvernement, continue de se réunir chaque semaine, pour examiner avec chaque ministre l'application des mesures dans son administration, décision par décision. Il est co-présidé par le secrétaire général de l'Élysée et le directeur de cabinet du Premier ministre.

2. 85 % des mesures avancent conformément au calendrier fixé

Ce travail continu et méthodique permet au **rapporteur général de la RGPP** de donner, lors de chaque rapport d'étape, son point de vue sur l'avancement de la mise en œuvre de chaque décision, sous la forme des feux tricolores présentés dans les fiches jointes à ce rapport. Cet avancement est apprécié au regard de critères précis, portant sur la conduite du projet (chef de projet, calendrier, indicateurs de suivi), comme sur l'ambition de la réforme mise en place.

L'enseignement principal de ce premier point d'étape est bien que l'avancement des mesures est satisfaisant. 70 % des mesures décidées sont déjà en voie de réalisation et 85 % sont déjà bien avancées. Une grande partie de ces décisions est pourtant récente, puisqu'elles ont été prises lors des conseils de modernisation des politiques publiques des 4 avril et 11 juin 2008. Si on se limite aux premières décisions, prises lors du conseil de modernisation du 12 décembre 2007, le taux des mesures avancées (vertes et orange) est de 91 %.



Un **feu vert** signifie que la mesure concernée remplit toutes les conditions d'un avancement satisfaisant. C'est le cas de **70 % des décisions**, par exemple de plusieurs réformes majeures pour la qualité de service des administrations et pour leur efficacité, comme :

- **la création d'un réseau de 90 bases de défense interarmées**, dotées d'un commandement propre et soutenant les unités de leur secteur géographique : 11 bases de défense expérimentales ont été désignées et leurs commandants nommés.
- **l'automatisation des contrôles aux frontières, pour les ressortissants de la zone Schengen, grâce à la mise en place de sas automatiques et biométriques dans les aéroports** : 27 sas seront déployés en 2010 dans les aéroports d'Orly et de Charles de Gaulle 2, qui seront les premiers en Europe à être ainsi totalement équipés.
- **la création des agences régionales de santé**, destinées à renforcer l'efficacité des politiques de santé, à assurer un meilleur accès aux soins et aux services médico-sociaux, à améliorer la qualité des soins et des prises en charge, et à mieux maîtriser les dépenses de santé : le projet de loi Hôpital, patients, santé et territoires a été adopté par le Conseil des ministres, les groupes de travail chargés de la mise en place opérationnelle des agences sont lancés ; les directeurs généraux seront mis en place au moment de la promulgation de la loi, après une procédure de sélection rigoureuse où interviendront notamment des cabinets de recrutement et un comité de sélection ad hoc.
- **la création, au ministère des Affaires étrangères et européennes, d'un centre de crises**. Opérationnel depuis le 1^{er} juillet 2008, il a été mobilisé à plusieurs reprises (par exemple, au cours du conflit en Géorgie, à l'occasion du passage des cyclones en Haïti, etc). Il coordonne l'action du ministère, en réponse à toutes les crises internationales impliquant des ressortissants français ou appelant une réponse humanitaire. Les 50 agents du centre assurent son fonctionnement 24h/24h, en liaison avec tous les autres ministères concernés.
- **la création, au niveau régional, de directions régionales des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi**. Elles regrouperont les missions actuellement exercées par sept services relevant du ministère du Travail et du ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi. Les enjeux principaux sont de renforcer et de coordonner localement l'action de l'Etat en faveur de l'emploi et de la compétitivité des entreprises, d'assurer le respect des réglementations du travail et la loyauté du commerce et de la concurrence, ainsi que de mieux accompagner les entreprises quelque soit leur secteur ou leur taille. Depuis l'été 2008, une préfiguration dans cinq régions est en cours.
- **la réorganisation de l'enseignement scolaire du premier degré**. Celle-ci passe par la nouvelle organisation du temps scolaire, avec la mise en place d'heures de soutien et la mise en œuvre de nouveaux programmes pour l'école élémentaire et préélémentaire depuis la rentrée 2008. Elle comprend également l'offre de nouveaux services, tels que les stages de remise à niveau en CM1 et CM2. Ces réformes devront permettre de réduire par trois l'échec scolaire à la sortie de l'école primaire et de mieux lutter contre toutes les formes de difficulté à l'école.



- **la mise en œuvre de l'autonomie des universités** : d'ici 2012, toutes les universités maîtriseront leur budget global et la gestion de leurs ressources humaines. Vingt universités disposeront des compétences élargies dès janvier 2009. Leur encadrement a été formé, des audits ont été réalisés, des plans d'action ont été dressés et une cellule spécialisée les assiste. Parallèlement, l'Etat a mis en place de nouveaux outils permettant aux universités de diversifier leur financement : 55 universités ont le projet de créer une ou plusieurs fondations. Trois sont opérationnelles : Lyon 1, Clermont Ferrand 1 et Paris 9. Elles ont récolté plus de 5,1 M€.
- **la fusion de la direction générale des impôts et de la direction générale de la comptabilité publique, au sein de la direction générale des finances publiques**, pour fournir un guichet fiscal unique à chaque Français : la fusion est effective depuis avril 2008 ; 8 directions locales uniques et 12 services des impôts des particuliers sont déjà opérationnels. A la fin de l'année 2009, près de 300 guichets fiscaux uniques auront été installés et la fusion de ces deux administrations sera totale dans un tiers des départements.
- **le transfert de la gendarmerie sous l'autorité organique et fonctionnelle du ministre de l'Intérieur, dans le respect du statut militaire des gendarmes**. La gendarmerie rejoindra début 2009 le ministère de l'Intérieur. Cette réforme majeure porte les effectifs du ministère de 180 000 à 280 000 personnes. Elle donnera une cohérence accrue à l'action des services de sécurité intérieure. Elle permettra d'optimiser leur potentiel, en favorisant les coopérations et les mutualisations.
- **la réforme de la carte judiciaire**, qui permettra de renforcer la qualité et l'efficacité de la justice, grâce à des juridictions disposant d'une activité et d'une taille suffisantes pour garantir la continuité du service public de la justice et pour améliorer les délais de traitement des contentieux. Elle sera mise en œuvre en trois étapes : le 1^{er} janvier 2009 pour les conseils de prud'hommes et les tribunaux de commerce, le 1^{er} janvier 2010 pour les tribunaux d'instance et le 1^{er} janvier 2011 pour les tribunaux de grande instance. A cette échéance, le nombre de juridictions sera de 866 contre 1190 actuellement.
- **la création du MEEDDAT et la réforme de toutes ses structures centrales et déconcentrées**, pour placer le développement durable au cœur de la politique de l'Etat dans des domaines aussi divers que l'énergie, les transports, l'urbanisme. Cette création s'est accompagnée d'une réforme des structures administratives de grande ampleur. Au niveau central, 35 directions centrales se sont transformées en 5 grandes directions métiers. Au niveau régional, des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ont été créées par fusion de trois directions et seront opérationnelles entre 2009 et 2011.
- **la réorganisation de l'administration centrale du ministère de la Culture**, pour mieux identifier les grands domaines de l'action culturelle de l'Etat (patrimoine, création, industries culturelles). Cela permet un resserrement du nombre de structures, qu'il s'agisse des directions ou des inspections.
- **la fusion des directions départementales de l'Equipement et des directions départementales de l'Agriculture et de la Forêt**, qui a été généralisée et servira de



socle aux futures directions départementales des territoires. Elle sera effective entre 2009 et 2010.

- **la fusion des offices agricoles**, pour donner à la nouvelle structure, à partir de janvier 2009, un rôle central dans l'analyse et la gestion des marchés, tout en intégrant ses échelons régionaux dans les directions régionales du ministère de l'Agriculture et de la Pêche.
- **la fusion des inspections du travail**, qui doit permettre de rénover ce service et d'accompagner les mutations du marché du travail, par une plus grande coordination des interventions, ainsi que par la mise en place d'un véritable guichet unique, pour les entreprises comme pour les salariés souhaitant se renseigner sur leurs droits.

Un **feu orange** signifie que des travaux sont encore nécessaires pour définir un plan d'action détaillé et des indicateurs opérationnels, alors que la cible générale a bien été définie. Cela résulte, le plus souvent, de difficultés rencontrées par les pilotes de la réforme dans une mise en œuvre, pourtant déjà entamée.

C'est ainsi le cas de **15 % des décisions**, comme :

- **la priorisation de l'aide publique au développement française**, qui doit être mieux orientée, ce qui donnera lieu à un prochain comité interministériel à la coopération internationale et au développement.
- **le recentrage des forces mobiles sur les missions d'ordre public**, qui doit être mieux précisé, par un plan de redéploiement des unités mobiles, dans le but d'en améliorer l'utilisation.
- **l'approfondissement de la mise en concurrence des architectes en chef des monuments historiques**. Leur statut doit être revu, par décret, afin d'ouvrir le secteur à tous les architectes ressortissants de l'Union européenne disposant des garanties professionnelles nécessaires. Cela devrait intervenir d'ici la fin de l'année 2008.
- **la création de directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale**, qui permet de regrouper, sous l'autorité du préfet de région, l'ensemble des missions et des services traitant des politiques sociales, ainsi que de la jeunesse, des sports et de la vie associative. Cette nouvelle direction régionale, et son articulation avec les directions départementales compétentes en matière de cohésion sociale, permettront de développer des modes nouveaux d'intervention, mieux adaptés à la diversité des situations à traiter et s'appuyant sur une expertise renforcée. La préfiguration de ces directions est engagée dans huit régions depuis le début du mois de septembre.

Un **feu rouge** signifie que la mesure est encore dans une phase antérieure à la mise en œuvre, car sa cible n'est pas encore assez définie.

Cela peut notamment résulter de cinq types de phénomènes :



- la nécessité de distinguer un ordre de priorité dans la mise en œuvre des nombreuses réformes engagées par les ministères, qui a pu logiquement conduire un ministère à décaler la mise en œuvre de l'une d'entre elles, en particulier lorsqu'elle est conditionnée à l'avancement préalable d'autres réformes,
- une forte complexité, qui nécessite des expertises complémentaires,
- un champ d'application fortement interministériel, qui nécessite un important travail préalable de coordination entre les ministères participants,
- un processus préalable de dialogue et de concertation en cours, préexistant ou lié à la mesure,
- tout simplement, le caractère récent de la décision, notamment pour celles qui ont été prises au CMPP du 11 juin 2008.

C'est ainsi le cas de **15 % des décisions**, comme :

- **la redéfinition des modalités d'intervention de l'Etat en faveur du spectacle vivant**, dont les orientations n'ont donc pas encore pu être précisées. Elles donnent lieu en effet, jusqu'à la fin de l'année 2008 à un processus de concertation élargi, les « entretiens de Valois », avec l'ensemble des professionnels du secteur et avec les collectivités territoriales.
- **la réduction des gardes statiques assurées par la police et la gendarmerie**, qui n'a pas encore trouvé de traduction concrète à ce stade, notamment du fait des difficultés à déterminer le champ de cette réduction avec les ministères bénéficiaires de ces prestations.
- **la redéfinition des missions et l'optimisation du réseau des centres d'éducation populaire et de sport (CREPS)**, qui seront précisées avant la fin de l'année 2008, de même que le plan de conduite du changement pour les structures concernées.
- **l'externalisation du parc automobile de l'Etat**, car le nombre de véhicules proposé par les ministères pour cette expérimentation est insuffisant. Un travail complémentaire est donc nécessaire, axé sur l'analyse du fonctionnement actuel de la gestion automobile dans les ministères.
- **le recensement et la dynamisation du patrimoine immobilier détenu par les grands opérateurs de l'Etat**, pour lesquels une nouvelle phase va s'ouvrir avec la mise en œuvre, en 2009, de sanctions budgétaires à l'encontre des opérateurs non coopératifs dans la mise en œuvre de cette politique. L'objectif est d'étendre aux opérateurs la politique de meilleure gestion immobilière, développée pour l'Etat.

Lors des comités de suivi, l'accent est mis fortement sur les mesures dont l'avancement n'est pas aussi rapide que souhaité. Des décisions correctrices sont prises, pour accélérer leur mise en œuvre ou tirer les enseignements des difficultés rencontrées.

*

La priorité essentielle est, à ce stade, la poursuite de l'effort de mise en œuvre des décisions de la RGPP qui fera l'objet d'un prochain rapport d'étape en mars 2009. Il permettra de s'assurer que les mesures sont en phase d'exécution et présentera l'avancement des réformes, leur impact sur la vie quotidienne des usagers et des agents. Les rapports suivants s'assureront que la mise en œuvre respecte le calendrier prévu et que les résultats sont atteints en termes de qualité de service et de réduction de coûts.



La réforme des ministères







Services du Premier ministre

Dans le cadre de la RGPP, les services du Premier ministre vont, d'une part, se réorganiser pour se recentrer sur leur cœur de métier et renforcer la cohérence de leur action, et d'autre part, conduire des réformes pour améliorer la qualité de l'information offerte au citoyen, simplifier et alléger les procédures internes aux administrations.

1. Supprimer ou transférer des entités administratives pour simplifier l'organisation

Quatre mesures ont pour objectif la suppression ou le transfert d'entités administratives afin de recentrer les services du Premier ministre sur leur cœur de métier. Certaines de ces entités ne se réunissaient plus depuis plusieurs années, d'autres voient leurs missions reprises par des organismes mieux adaptés à leur portage.

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement*
La suppression ou le transfert d'entités administratives	Décembre 2007	Suppression du Haut Conseil du secteur public	
	Décembre 2007	Prise en charge des missions du Comité d'enquête sur les coûts et les rendements des services publics par la Cour des comptes	
	Décembre 2007	Suppression du Conseil national de l'évaluation, dont les missions seront reprises sous une autre forme dans le cadre d'un renforcement de l'évaluation des politiques publiques	
	Décembre 2007	Suppression du Haut Conseil de la coopération internationale, remplacé par un conseil stratégique sur l'aide publique au développement	

* Pour comprendre les critères d'attribution des feux, se référer à la note d'introduction

Trois de ces mesures sont réalisées : le Haut Conseil du secteur public, le Conseil national de l'évaluation et le Haut Conseil de la coopération internationale ont été supprimés.

La prise en charge des missions du Comité d'enquête sur les coûts et les rendements des services publics par la Cour des comptes sera effective avant la fin de l'année.




2. Moderniser les accès à l'information pour les usagers

Trois mesures doivent permettre d'améliorer la qualité de l'information offerte au citoyen et aux administrations.

La réforme de l'information délivrée par téléphone aux usagers (élargissement des horaires et suppression de la surtaxe) a pour objectif d'en améliorer l'accessibilité pour tous. La suppression de huit des neuf centres interministériels de renseignement administratif (CIRA) permettra d'optimiser les moyens et les structures du renseignement administratif.



La modernisation de la mission d'édition, de diffusion et d'information du public assurée par la Documentation française et la Direction des journaux officiels permettra d'améliorer le service au profit des usagers et des administrations par l'utilisation accrue des nouvelles technologies. Ces deux services ont par ailleurs déjà fourni un important travail de coopération et de rationalisation en matière d'édition et de diffusion aboutissant à la mise en place d'un service comptable et de services informatiques communs. A terme, cet effort aboutira, dans le cadre de la RGPP, à la création d'une entité commune.




Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
La modernisation des missions d'information	Décembre 2007	Réforme de l'information délivrée par téléphone aux usagers	
	Décembre 2007	Suppression de huit des neuf centres interministériels de renseignements administratifs (CIRA)	
	Décembre 2007	Modernisation de la mission d'édition, de diffusion et d'information du public assurée par la Documentation française et la Direction des Journaux officiels	

Les mesures avançant conformément au calendrier fixé vont être poursuivies. Les horaires du 39-39 ont été élargis et le coût des appels téléphoniques à partir des postes fixes a été limité.

Dès la mise en place du CIRA unique, les horaires d'ouverture de ce centre seront étendus conformément à ce qui est aujourd'hui en vigueur pour le 3939.

3. Simplifier les procédures internes à l'Etat pour une administration plus réactive

Trois mesures visent à simplifier les procédures internes à l'Etat et à mieux légiférer, afin de juguler l'inflation normative et de réduire les délais d'application des lois et de transposition des directives.

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
La simplification des procédures internes à l'état	Décembre 2007	Réaliser des études d'impact préalables pour tous les textes, afin de juguler l'inflation normative (En liaison étroite avec le SGG)	
	Décembre 2007	Limitation des consultations préalables à l'édition d'un texte (en liaison étroite avec le SGG)	
	Décembre 2007	Allègement des règles relatives à l'organisation interne des ministères (en liaison étroite avec le SGG)	

Afin de préciser les modalités de mise en œuvre des études d'impact préalables, une loi organique est en préparation pour le printemps 2009.

Dans le cadre de la limitation des consultations préalables à l'édition d'un texte, les commissions consultatives créées par voie réglementaire seront supprimées à partir de juillet 2009.



Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire



Les enjeux du développement durable ont pris ces dernières années toute leur dimension, associée à une prise de conscience collective de la fragilité de notre modèle de développement. Plusieurs actes politiques forts en témoignent :

- l'adossement à la Constitution d'une Charte de l'environnement ;
- la tenue du Grenelle de l'environnement et sa traduction dans la loi ;
- la priorité donnée au changement climatique et à l'énergie dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne ;
- la création du ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDDAT), regroupant principalement l'environnement, les transports, l'énergie, l'urbanisme et la prévention des risques.

Les réformes portées par le MEEDDAT doivent permettre de répondre à ces enjeux et s'articulent autour de trois objectifs : réussir la création du MEEDDAT ; recentrer le ministère sur ses fonctions de stratégie et de régulation ; réorienter les ressources vers les politiques publiques prioritaires.





1. Réussir la création du MEEDDAT

Pour répondre à l'ambition du développement durable, le MEEDDAT doit réussir la fusion des périmètres ministériels aux niveaux national, régional et départemental, en articulant et en valorisant les compétences et les cultures réunies en son sein. Six mesures permettent de répondre à cet objectif.

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement*
Réussir la création du MEEDDAT	Décembre 2007	Nouvel organigramme du ministère, centré sur les enjeux fondamentaux, qui permet le passage de 35 directions d'administration centrale à 5 grandes directions métier et un secrétariat général	
	Décembre 2007	Création de directions régionales du développement durable, garantissant la cohérence des politiques du ministère au niveau territorial, qui reprendront les missions du ministère actuellement assumées par les directions régionales de l'équipement (DRE), les directions régionales de l'environnement (DIREN) et les directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE)	

* Pour comprendre les critères d'attribution des feux, se référer à la note d'introduction



Décembre 2007	Généralisation de la fusion des directions départementales de l'équipement (DDE) avec les directions départementales de l'agriculture et de la forêt (DDAF)	
Avril 2008	Réalisation de gains sur les fonctions support du MEEDDAT grâce aux mutualisations liées à la création de ce ministère	
Avril 2008	Fusion du corps des ponts et chaussées et du corps du génie rural, des eaux et des forêts	
Avril 2008	Lancement d'une mission de réflexion sur les missions et les carrières des ingénieurs publics	






La réorganisation effective de l'administration centrale a été réalisée au 1^{er} juillet 2008.

La déclinaison de la nouvelle organisation au niveau déconcentré se traduira par la création, au 1^{er} janvier 2009, d'une première vague de 9 directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et de 47 directions départementales de l'équipement et de l'agriculture (DDEA). Cette dernière réforme, copilotée avec le ministère de l'Agriculture et de la Pêche, résulte de la fusion des DDE (directions départementales de l'équipement) avec les DDAF (directions départementales de l'agriculture et de la forêt). Elle s'intégrera ultérieurement dans les futures directions départementales des territoires, à mettre en place dans le cadre de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat.






En parallèle, le ministère a lancé un vaste chantier de réorganisation des fonctions supports dans les services déconcentrés.

2. Focaliser le MEEDDAT sur ses fonctions de stratégie et de régulation

Onze mesures ont pour objectif de recentrer le ministère sur son rôle de pilotage et sur ses fonctions essentielles, comme la définition de la stratégie des opérateurs, la régulation de secteurs économiques ou la programmation des investissements.

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
Focaliser le MEEDDAT sur ses fonctions de stratégie et de régulation	Décembre 2007	Amélioration de la programmation et des procédures de choix des grands programmes d'investissement	
	Décembre 2007	Révision des dépenses fiscales environnementales	
	Décembre 2007	Mise en place d'une régulation indépendante des différents modes de transport, en commençant dans un premier temps par les activités ferroviaires	
	Avril 2008	Evolution du rôle de l'ADEME comme opérateur de la transition environnementale	
	Avril 2008	Mutualisation des effectifs de police de l'eau (ONEMA) et de la nature (ONCFS) sous l'autorité du directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture afin de disposer d'une taille critique sur le terrain et de renforcer les coopérations	








Avril 2008	Mise en place d'une meilleure articulation du fonctionnement des DIR en cas de crise avec les zones de défense en confiant un rôle de pilotage et de coordination à la DIR chef lieu de la zone	
Avril 2008	Rationaliser l'organisation de Voies navigables de France	
Avril 2008	Mise en place d'une procédure du débat public national plus transparente, sur le schéma d'une « gouvernance à 5 », assise sur une évaluation socio-économique contradictoire des projets d'investissement	
Avril 2008	Finalisation des avenants aux contrats d'objectifs des opérateurs pour aligner leurs activités avec les conclusions du Grenelle de l'environnement	
Avril 2008	Mutualisation d'une partie des moyens des agences de l'eau avec l'ONEMA	
Avril 2008	Réforme de l'organisation territoriale de Météo France	

D'ici la fin de l'année 2008, un plan d'action détaillé sera défini pour faciliter la mise en place d'une concertation avec le public, plus transparente, sur les projets d'investissement de l'Etat. Ce plan d'action comprendra également la liste des critères socio-économiques d'évaluation desdits projets qui seront présentés au comité de suivi du Grenelle.

3. Réorienter les ressources vers les politiques prioritaires du MEEDDAT

Tout en préservant un haut niveau d'expertise, le MEEDDAT oriente aujourd'hui ses activités techniques vers des domaines prioritaires (prévention des risques, développement durable).

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement*
Réorienter les ressources vers les politiques prioritaires du MEEDDAT	Décembre 2007	Modernisation de l'organisation de l'examen du permis de conduire, afin de réduire les délais et d'améliorer le taux de réussite et de la sécurité routière, notamment des conducteurs novices	
	Avril 2008	Suppression progressive de l'activité d'ingénierie concurrentielle	
	Avril 2008	Réduction des activités routières du réseau scientifique et technique, et redéploiement partiel des capacités d'expertise dans les domaines nouveaux ou en croissance	
	Avril 2008	Réorientation des activités du réseau scientifique et technique (RST) permettant un redéploiement des capacités d'expertise dans les domaines nouveaux ou en croissance (prévention des risques, expertise sur l'énergie, la biodiversité, etc.)	
	Avril 2008	Orientation des tarifs ferroviaires sur les coûts d'infrastructure de RFF	









Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales

La réforme du ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales vise à améliorer et sécuriser la vie quotidienne des citoyens, en assurant plus efficacement les missions régaliennes propres du ministère, en s'adaptant rapidement aux nouvelles formes de délinquance, en assurant la coordination interministérielle des politiques publiques au niveau local, ainsi qu'en modernisant les politiques publiques de l'outre-mer.

1. Réformer le contrôle de légalité, moderniser la délivrance des titres et mutualiser les fonctions support

Six mesures permettront :

- d'alléger le contrôle de légalité et de centraliser son traitement en préfecture,
- de moderniser les titres et rationaliser leur délivrance (cartes nationales d'identité, passeports, cartes grises),
- de mener une démarche de mutualisation des fonctions support en matière de gestion des ressources humaines, d'immobilier et d'informatique, notamment dans le contexte de l'intégration de la gendarmerie nationale au ministère.

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement *
Réformer le contrôle de légalité, les titres et mutualiser les fonctions support	Décembre 2007	Allègement du contrôle de légalité et centralisation de son traitement en préfecture	
	Décembre 2007	Rationalisation du processus de délivrance des titres et rapprochement des guichets de délivrance des citoyens (mairies)	
	Avril 2008	Développement de nouveaux services de la carte d'identité sécurisée	
	Avril 2008	Optimisation et mutualisation des fonctions support du ministère de l'Intérieur (Police, Gendarmerie, préfectures)	
	Avril 2008	Mise en projet de la dématérialisation de la procédure de cession de véhicules entre particuliers	
	Avril 2008	Mise à l'étude d'une réforme des modalités de délivrance du permis de conduire	

Les mesures avançant conformément au calendrier fixé vont être poursuivies, y compris dans le domaine de la mutualisation des fonctions liées aux ressources humaines. Pour les autres, les décisions suivantes ont été prises :

* Pour comprendre les critères d'attribution des feux, se référer à la note d'introduction













- un plan de rationalisation des fonctions support du Ministère de l'Intérieur, notamment dans le domaine des Systèmes d'Information, sera élaboré pour le début de l'année 2009, dans le cadre de la mission donnée à la Secrétaire générale,
- les services liés à la carte nationale d'identité électronique seront développés à partir du deuxième semestre 2009,
- le projet de dématérialisation de la procédure de cession de véhicules entre particuliers sera mis à l'étude, dès l'entrée en vigueur du nouveau système d'immatriculation à vie des véhicules.

2. Recentrer les forces de sécurité sur leur cœur de métier pour lutter plus efficacement contre la délinquance de masse






Seize mesures ont pour objectif de recentrer les forces de sécurité sur leur cœur de métier.

Ces réformes permettront de garantir la disponibilité et la réactivité des forces en tout lieu du territoire. En termes de sécurisation, la réponse à la délinquance urbaine récurrente doit être plus flexible et plus professionnelle.

La mutualisation des fonctions support entre police et gendarmerie représente un levier puissant d'intégration des deux structures et d'optimisation de l'utilisation des moyens.

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
Recentrer les forces de sécurité	Décembre 2007	Transfert de la gendarmerie nationale sous l'autorité fonctionnelle du ministre de l'Intérieur, dans le respect du statut militaire des gendarmes	
	Avril 2008	Allègement des structures de formation	
	Décembre 2007	Accroissement du potentiel opérationnel des forces de sécurité, par allègement des tâches administratives et des activités périphériques et substitution de personnels administratifs aux policiers et aux gendarmes qui exercent des activités non opérationnelles	
	Avril 2008	Réduction des missions périphériques de la police et de la gendarmerie (escortes judiciaires, gardes statiques)	
	Avril 2008	Recherche de nouvelles modalités d'emploi des forces permettant un accroissement opérationnel	
	Avril 2008	Allègement de certaines sujétions imposées aux forces de sécurité par le code de procédure pénale	
	Avril 2008	Rationalisation des outils de police technique et scientifique	
	Décembre 2007	Adaptation de la répartition territoriale des forces de sécurité aux évolutions de la délinquance, notamment par rééquilibrage des forces entre Paris et le reste de l'île de France	
	Avril 2008	Meilleure coordination des forces de police en région parisienne	
	Avril 2008	Poursuite du processus de redéploiement police-gendarmerie	





Avril 2008	Poursuite de la logique des groupements de brigades de gendarmerie	
Décembre 2007	Meilleure utilisation des forces mobiles, affectées exclusivement aux missions de sécurisation et en conséquence partiellement redéployées vers les forces de sécurité publique	
Avril 2008	Recentrage des forces mobiles sur les missions d'ordre public, ce qui conduira à des modifications de format	
Avril 2008	Renforcement du rôle des unités territoriales dans les missions de sécurisation	
Décembre 2007	Optimisation de l'utilisation des moyens de la sécurité civile	

Les mesures avançant conformément au calendrier fixé vont être poursuivies. Pour les autres, les décisions suivantes ont été prises :

- un plan de substitution de personnels administratifs aux policiers qui exercent des activités non opérationnelles sera engagé au début de l'année 2009,
- un dispositif sera proposé, en lien avec le ministère de la Justice, avant la fin de l'année 2008, pour définir les modalités de réduction du nombre de transferts de détenus et des gardes statiques, en responsabilisant les prescripteurs de ces transferts,
- une rationalisation des écoles de police sera réalisée rapidement,
- la poursuite de l'adaptation de la répartition territoriale des forces de sécurité nécessite l'engagement d'une concertation avec les élus,
- un plan d'action précis sur les redéploiements des unités mobiles, sera présenté avant fin 2008, dans le but d'améliorer l'utilisation des forces mobiles,
- les fonctions de soutien des moyens hélicoptères de la sécurité civile seront réorganisées au cours de l'année 2009.

3. Améliorer la sécurité routière, pour continuer à réduire le nombre de victimes sur la route

Deux mesures visent à améliorer l'efficacité et l'efficience de la politique de la sécurité routière, afin de réduire de 50% supplémentaires le nombre de tués sur les routes. Les principales actions envisagées sont un accroissement de l'effort porté par les forces de sécurité sur le réseau routier secondaire, et la modernisation des outils à la disposition des forces engagées dans la lutte contre l'insécurité routière.

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
Améliorer la sécurité routière	Avril 2008	Amélioration de l'efficacité de la sécurité routière : recentrage sur les risques les plus élevés (réseau secondaire, lutte contre l'alcool au volant)	
	Avril 2008	Amélioration de l'efficience de la politique de la sécurité routière	








4. Moderniser les politiques publiques menées outre-mer pour promouvoir le développement économique de ses collectivités

Cinq mesures visent à moderniser les politiques publiques menées Outre-mer, notamment par la promotion d'un développement économique propre aux collectivités publiques d'outre-mer, en leur offrant de nouvelles mesures fiscales incitatives.

La création de la délégation générale à l'Outre-mer (DGOM), nouvelle structure interministérielle issue de la fusion de deux directions d'administration centrale, garantit un renforcement des capacités d'évaluation, de suivi et de pilotage de l'efficacité des politiques publiques menées outre-mer.

La suppression progressive du dispositif de suspensions pour les fonctionnaires allant s'installer outre-mer sans y avoir travaillé une durée minimale permettra de concentrer les ressources publiques sur les domaines prioritaires.

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
Moderniser les politiques publiques menées outre-mer	Avril 2008	Création de zones franches globales d'activité et corrections de certains dispositifs d'aides existants dans le cadre de la loi	
	Avril 2008	Réexamen d'éléments particuliers de la fonction publique d'outre-mer (congés bonifiés par exemple) et de certaines indemnités spécifiques de retraite	
	Avril 2008	Extinction progressive du dispositif de suspensions versées aux fonctionnaires allant s'installer outre-mer pour leur retraite sans y avoir travaillé une durée minimale	
	Avril 2008	Transfert aux ministères sectoriels des tâches de gestion de crédits et de procédures, hors contrats de projet ou de développement	
	Avril 2008	Modernisation de l'administration centrale de l'outre-mer, transformée en délégation, et recentrée sur des tâches à valeur ajoutée, en particulier l'évaluation économique	

Les mesures avançant conformément au calendrier fixé vont être poursuivies. Dans ce cadre, la loi sur le développement économique de l'outre-mer sera présentée au Parlement au premier semestre 2009. La réévaluation des dispositifs particuliers à la fonction publique outre-mer sera conduite dans les mêmes délais.



Ministère des Affaires étrangères et européennes

Afin d'adapter les réseaux français à l'étranger et de renforcer son rôle d'animation, de synthèse et d'initiative en matière d'action extérieure de la France, le ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE) organise sa transformation autour de six principaux enjeux :













- restructurer les réseaux diplomatique et consulaire, pour garantir leur capacité d'adaptation face à la mutation des relations internationales,
- renforcer le rayonnement culturel et scientifique de la France à l'étranger,
- simplifier les procédures consulaires pour les ressortissants français résidant à l'étranger et les citoyens étrangers désireux de voyager en France,
- adapter l'aide publique au développement (APD) aux questions globales de développement,
- adapter les dispositifs de gestion de crise pour accroître leur performance,
- améliorer l'efficacité des contributions internationales.

1. Restructurer les réseaux diplomatiques pour garantir leur capacité d'adaptation

Treize mesures visent à restructurer les réseaux diplomatiques, avec les objectifs suivants :

- améliorer la cohérence des politiques de l'Etat à l'étranger, à travers la définition d'une stratégie globale et davantage de coordination interministérielle (notamment par la mise en place d'un comité des réseaux internationaux de l'Etat à l'étranger : CORINTE). Une telle ambition implique aussi de concentrer les moyens de l'Etat sur les principaux intérêts identifiés ;
- recalibrer le réseau à l'étranger en répartissant les ambassades selon trois modèles : les ambassades à missions polyvalentes, les ambassades à missions prioritaires et les ambassades à missions spécifiques ;
- mettre en place, sous l'autorité des ambassadeurs, des pôles de compétence interministériels. Ceux-ci permettront d'organiser le travail des ambassades par métier sur des sujets transverses, de créer des synergies et de faciliter la coordination entre les services ;
- regrouper, mutualiser et externaliser, au moins partiellement, des fonctions supports et généraliser ainsi les services communs de gestion.



Axe	Date de décision	Mesure	Avancement*
Restructurer les réseaux diplomatiques pour garantir leur capacité d'adaptation	Avril 2008	Transformation d'une trentaine d'ambassades en postes de présence diplomatique simple à format allégé et simplifié	
	Avril 2008	Lissage des formats d'exception dans les ambassades où les moyens sont les plus importants	
	Juin 2008	Le réseau de l'État à l'étranger est recalibré selon une double logique de modularité et d'interministérialité. Les ambassades seront réparties en trois formats selon leurs missions, dont une trentaine de postes de présence diplomatique à format simplifié. Les huit ambassades les plus importantes en termes d'effectifs verront une fraction de leurs emplois redéployés	
	Avril 2008	Amélioration des processus interministériels au niveau central pour assurer la cohérence de l'action extérieure de la France	
	Juin 2008	La stratégie consolidée de l'État à l'étranger sera définie par un plan d'action élaboré sur un mode interministériel. Un comité interministériel, le comité des réseaux internationaux de l'Etat à l'étranger (CORINTE), sera chargé de piloter cette réorganisation interministérielle de la présence de l'Etat à l'étranger	
	Avril 2008	Développement de la formule des postes mixtes consulats et missions économiques	
	Avril 2008	Renforcement de l'échelon de pilotage régional	
	Avril 2008	Les services extérieurs de l'État seront organisés dans les ambassades en pôles de compétences interministériels fonctionnant en réseau, sous l'autorité des ambassadeurs dont les pouvoirs de coordination et d'animation sont réaffirmés, sur le modèle des préfets en métropole	
	Avril 2008	Mise en place de pôles supports communs à l'ensemble des agents à l'étranger	
	Avril 2008	Regroupement, mutualisation et externalisation au moins partielle de fonctions support des services de l'État à l'étranger (achats, intendance courante, maîtrise d'œuvre informatique, gestion du patrimoine immobilier)	
	Juin 2008	A l'étranger, le recours à l'expertise locale sera optimisé : déconcentration de la gestion des agents de droit local, recours accru à des agents de droit local pour certaines fonctions de conception et d'encadrement	
	Avril 2008	Création d'une foncière de l'État à l'étranger qui gèrera l'ensemble du patrimoine immobilier de l'État à l'étranger	

* Pour comprendre les critères d'attribution des feux, se référer à la note d'introduction



Le décret de création du comité des réseaux internationaux de l'Etat à l'étranger (CORINTE) doit être publié d'ici la fin de l'année 2008.








Concernant les fonctions supports, un plan de déploiement des services communs de gestion et de la mutualisation progressive des systèmes d'information de l'Etat à l'étranger doit être défini d'ici décembre 2008. Le renforcement de l'échelon de pilotage régional est en cours dans le réseau consulaire.

En matière de gestion du patrimoine immobilier de l'Etat à l'étranger, la foncière des biens de l'Etat à l'étranger est en cours de constitution et donnera lieu à un déploiement progressif de ses activités, par prise en charge progressive de biens situés dans différents pays.

2. Renforcer le rayonnement culturel et scientifique de la France à l'étranger

Parce que la capacité d'action d'un Etat se mesure de plus en plus à la promotion de ses valeurs, de ses idées, de son modèle et de ses intérêts, l'efficacité du réseau français doit être renforcée grâce à une structure unique et lisible dans chaque pays.

Sept mesures visent à renforcer le rayonnement culturel et scientifique de la France à l'étranger.








Axe	Date de décision	Mesure	Avancement*
Renforcer le rayonnement culturel et scientifique de la France à l'étranger	Avril 2008	Regroupement des dimensions de l'influence intellectuelle à l'étranger au sein de trois opérateurs : l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger, Cultures France, et un opérateur chargé de la mobilité internationale	
	Avril 2008	Regroupement au sein du nouvel opérateur chargé de la mobilité internationale des fonctions de promotion à l'étranger de l'assistance technique et de l'expertise internationale françaises et du système d'enseignement supérieur français	
	Avril 2008	Mise en place dans chaque pays d'une dénomination unique et d'une gestion unique pour tous les services œuvrant dans le cadre de la coopération	
	Avril 2008	Fusion sous un label unique sur le terrain des services de coopération culturelle et des centres culturels au sein d'un seul établissement, disposant d'une grande autonomie financière	
	Avril 2008	Constitution à partir de la DGCID d'une direction d'état-major, chargée de la stratégie et du pilotage des opérateurs	
	Avril 2008	Mise en place systématique d'un contrat d'objectifs et de moyens avec chacun des opérateurs, ces derniers recevant la pleine gestion opérationnelle de leurs moyens	
	Avril 2008	Dans le secteur de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la formation professionnelle, renforcement des synergies avec les acteurs de premier rang des formations supérieures et universitaires, avec le monde de la recherche, avec le secteur privé et avec les collectivités locales	



Au-delà de la constitution de la DGCID et conformément à l'orientation présidentielle d'allègement des administrations centrales, l'organigramme du MAEE sera prochainement refondu, pour mieux répondre aux priorités internationales de la France.

3. Simplifier les procédures consulaires

Sept mesures doivent permettre aux services consulaires de se concentrer sur leur cœur de métier, l'accompagnement des Français et de leurs familles, ainsi que la vision globale des flux migratoires, en particulier grâce à la création de pôles régionaux.






Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
Simplifier les procédures consulaires	Avril 2008	Recalibrage de la mission consulaire en fonction de l'évolution géographique de la demande et des capacités de mutualisation avec nos partenaires européens	
	Avril 2008	Regroupement du traitement des visas et des dossiers de nationalité sur un site unique dans chaque pays	
	Avril 2008	Mise à l'étude de la création d'une "préfecture des Français de l'étranger" à Nantes, qui aurait vocation à centraliser les fonctions d'état-civil des Français de l'étranger	
	Avril 2008	Utilisation chaque fois que possible des services des villes européennes, des préfectures ou des mairies transfrontalières pour ces actes d'état-civil	
	Avril 2008	Mise en place d'un numéro vert unique et accessible en permanence sur les sujets d'état-civil des Français de l'étranger	
	Juin 2008	Pour permettre au ministère chargé de l'immigration d'exercer sa responsabilité de mise en œuvre opérationnelle de la politique des visas, ce ministère se verra transférer les crédits correspondant à la gestion informatique des visas. Par ailleurs, la répartition des effectifs des services des visas entre les différents consulats fera chaque année l'objet d'une décision conjointe des ministères de l'Immigration et des Affaires étrangères	
	Juin 2008	Les procédures périphériques des consulats en matière de visas seront externalisées (prises de rendez-vous pour les demandeurs, recueil des données nécessaires, remise des passeports), dans le respect des contraintes liées à la prévention du risque de fraude	

Les mesures avançant conformément au calendrier fixé vont être poursuivies. En matière de visas (politique menée avec le ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire), une expérimentation d'externalisation des données biométriques sera engagée dans quatre consulats, au premier trimestre 2009.



4. Adapter l'Aide publique au développement (APD) aux questions globales de développement

Cinq mesures visent à adapter l'Aide publique au développement (APD) aux questions globales de développement. Il s'agit principalement de hiérarchiser les priorités, afin de réévaluer l'allocation budgétaire et de rendre l'Aide publique au développement plus efficace.

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
Adapter l'aide publique au développement (APD) aux questions globales de développement	Juin 2008	L'indicateur de moyens de l'aide publique française au développement sera complété par des indicateurs de résultat permettant de mieux prendre en compte l'impact de l'aide	
	Juin 2008	Les priorités de l'aide française seront mieux hiérarchisées. Ses moyens feront l'objet d'une plus grande concentration géographique, notamment par la substitution d'un système de « partenariats différenciés » à l'actuelle « zone de solidarité prioritaire »	
	Juin 2008	Le renforcement de l'efficacité de l'APD française nécessite une plus grande concentration sectorielle : un tableau de bord consolidé de l'ensemble des engagements et échéances de l'APD sera conçu au niveau interministériel, soumis annuellement à l'examen du CICID et annexé à la présentation des documents budgétaires au Parlement. Cinq secteurs prioritaires seront identifiés et validés annuellement par le CICID	
	Juin 2008	Développer les financements innovants de nature à mobiliser les capacités d'engagement potentielles en faveur du développement : secteur privé, épargne des migrants, fonds des diasporas, capitaux durablement expatriés	
	Juin 2008	La tutelle politique et stratégique de l'agence française de développement sera renforcée	



Une hiérarchisation des priorités de l'aide publique au développement doit être établie en vue d'un Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID), avant la fin décembre 2008.

Les travaux sur l'indicateur de moyens de l'APD seront relancés, notamment en lien avec la Commission européenne.

5. Améliorer les dispositifs de gestion de crise

Deux mesures visent à améliorer les dispositifs de gestion de crise : la mise en place, effective depuis l'été 2008, d'un centre opérationnel de réaction aux crises, à vocation interministérielle, et la création d'un « fonds post-crise ».





Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
Améliorer les dispositifs de gestion des crises	Avril 2008	Mise en place dès l'été 2008 d'un centre opérationnel de réaction aux crises, à vocation interministérielle	
	Juin 2008	Pour remettre à niveau les instruments français de sortie de crise par rapport à ceux des autres bailleurs, un « fonds post-crise » dédié sera créé, afin de doter l'Etat d'une capacité de mobilisation rapide de moyens au service de la gestion post-crise	

Pour répondre aux besoins de coordination lors de crises ayant de multiples implications et faisant appel à une grande diversité d'acteurs, le MAEE s'est doté d'un centre de crise capable d'intervenir 24h/24 et 7 jours sur 7. Depuis son inauguration le 2 juillet 2008, ce centre de crise a été mobilisé à plusieurs reprises (par exemple au cours du conflit en Géorgie, à l'occasion du passage de cyclones, etc.).

S'agissant du « fonds post-crise », son planning de création a été défini en liaison avec la préparation du budget 2010. Les mécanismes de financement destinés à l'abonder seront précisés au printemps 2009.

6. Améliorer l'efficacité des contributions internationales

Deux mesures visent à améliorer l'efficacité des contributions internationales. Elles s'appuient sur le réexamen de nos contributions, afin d'améliorer leur gestion et de permettre une plus grande implication de la France dans les négociations budgétaires relatives aux organisations internationales à caractère technique.

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
Améliorer l'efficacité des contributions internationales	Avril 2008	Réexamen détaillé de nos contributions internationales en liaison avec nos partenaires en fonction de l'objectif poursuivi	
	Juin 2008	Les contributions internationales seront recentrées sur nos priorités. En liaison avec nos partenaires, l'évaluation des résultats des agences et organismes concernés sera renforcée, selon une logique de « conseil d'administration ». Les contributions techniques seront transférées aux ministères compétents sur le fonds	









Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi

Afin de rendre la politique économique de l'Etat à la fois plus simple et plus efficace, notamment en direction des entreprises et en faveur de l'emploi, le ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi (MEIE) articule sa modernisation autour de quatre grands axes :

- simplifier les structures publiques pour améliorer leur efficacité,
- dynamiser la politique de développement des entreprises et soutenir l'innovation,
- recentrer la politique de l'emploi sur ses priorités pour la rendre plus efficace,
- moderniser les services statistiques pour améliorer la production et la qualité de l'information statistique.

1. Simplifier les structures publiques pour améliorer leur efficacité

Quatorze mesures ont pour objectif d'améliorer l'efficacité et la lisibilité des structures publiques, à travers la réorganisation des administrations centrales, des services déconcentrés, des opérateurs et des organismes sous tutelle.

Axe	Date de la décision	Mesure	Avancement*
Améliorer l'efficacité et la lisibilité des structures publiques	Décembre 2007	Simplification des procédures de passation des marchés publics, par des suppressions de consultations et d'obligations formelles inutiles	
	Décembre 2007	Fusion d'OSEO et de l'All pour constituer un opérateur de référence en matière de soutien à l'innovation des entreprises, gérant les aides aux pôles de compétitivité actuellement gérées par le ministère de l'économie, des finances et de l'emploi	
	Avril 2008	Transfert progressif des activités de nature commerciale à Ubifrance	
	Avril 2008	Recherche de synergies avec le réseau des chambres consulaires à l'étranger et en France	
	Avril 2008	Incitation des réseaux des chambres de commerce et des métiers à rationaliser leur organisation administrative pour diminuer la charge pesant sur les entreprises à ce titre	
	Avril 2008	Création d'une direction unique en charge du développement des entreprises, sur la base de la direction générale des entreprises, de la direction du commerce, de l'artisanat et des professions libérales, de la direction du tourisme et ajustement de son périmètre avec la direction générale du trésor et de la politique économique	

* Pour comprendre les critères d'attribution des feux, se référer à la note d'introduction



Avril 2008	Mise à l'étude de la meilleure articulation entre cette nouvelle direction et la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle pour la gestion des mutations économiques	●
Avril 2008	Intégration des directions régionales du commerce extérieur au sein des directions régionales chargées des entreprises	●
Avril 2008	Création d'une direction rassemblant les services de l'État intervenant dans le domaine du développement des entreprises et des mutations économiques, y compris l'activité économique des Drire	●
Avril 2008	Suppression de l'Inspection générale du tourisme	●
Avril 2008	Création d'une Autorité de la concurrence issue de la clarification des compétences entre le Conseil de la concurrence et la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	●
Avril 2008	Fusion du corps des Mines et du corps des Télécommunications	●
Avril 2008	Clarification et professionnalisation de la mission d'accueil des consommateurs en créant un centre national d'appels, s'articulant mieux avec les associations de consommateurs	●
Juin 2008	Pour accompagner le transfert progressif de l'activité commerciale des missions économiques vers Ubifrance, le réseau régalién sera recalibré en cohérence avec l'évolution du réseau diplomatique. Une agence de gestion des moyens dédiés au réseau du ministère de l'Economie et de ses opérateurs sera mise en place	●

Les mesures présentant un avancement conforme vont être poursuivies, notamment la création des directions régionales des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), qui seront le « guichet unique » des entreprises en régions.

Leur mise en place se déroule par étapes : depuis l'été 2008, une préfiguration est conduite dans cinq régions. Elle donnera lieu fin 2008 à un bilan, qui permettra de préciser les modalités et le rythme du déploiement ultérieur.










Les modalités de mise en œuvre de la simplification des procédures de passation des marchés publics doivent être précisées dans le cadre des travaux de la mission du député J.-L. Warsmann, qui remettra ses conclusions en décembre 2008.

Concernant la rationalisation de l'organisation administrative des réseaux des chambres de commerce et des métiers, le calendrier, l'ampleur de la réduction de la taxe additionnelle à la taxe professionnelle (TATP) et les modifications législatives nécessaires seront précisées d'ici au premier trimestre 2009, en lien avec les propositions émanant des réseaux des chambres de commerce et d'industrie et des chambres de métiers et d'artisanat.



2. Dynamiser la politique de développement des entreprises et soutenir l'innovation

Neuf mesures ont pour objectif de dynamiser la politique de développement des entreprises, notamment en allégeant les procédures correspondant aux différents « moments de vie » de l'entreprise (création, reprise, accès aux financements publics) et en concentrant les aides de l'Etat vers les PME innovantes.

Axe	Date de la décision	Mesure	Avancement
Dynamiser la politique de développement des entreprises	Avril 2008	Concentration des aides à l'innovation aux entreprises de moins de 5 000 salariés, sauf projets les plus stratégiques ou pôles de compétitivité	
	Avril 2008	Révision et harmonisation des taux d'aides à l'innovation pour tenir compte de l'augmentation du crédit impôt recherche	
	Avril 2008	Suppression des doublons entre le système des chèques conseil et les politiques des régions en la matière	
	Avril 2008	Suppression du doublon Eden-prêts d'honneur de la Caisse des dépôts, au profit de ce dernier dispositif, notamment dans le cadre du Plan espoir banlieues	
	Avril 2008	Limitation du prêt à la création d'entreprise aux projets pour lesquels l'aide en question représente plus de 15 % du financement	
	Avril 2008	Concentration de l'action régionale de l'État essentiellement sur les actions interrégionales et les priorités nationales	
	Avril 2008	Création autour du préfet de région d'un comité des financeurs pour améliorer la coordination sur le terrain des nombreux acteurs	
	Avril 2008	Création d'un dossier unique dématérialisé du créateur ou du repreneur d'entreprise	
	Avril 2008	Réduction des délais de traitement des demandes d'aides individuelles relevant du Fisac par une déconcentration de l'instruction de ces demandes au niveau régional	

Afin de préciser les modalités de redéploiement de l'action régionale de l'Etat en faveur des entreprises, un document d'orientation stratégique des aides de l'Etat aux entreprises sera produit d'ici la fin de l'année 2008. Il précisera notamment les objectifs assignés aux actions interrégionales et les modalités de coopération avec les régions.

Concernant la création du dossier unique dématérialisé de créateur ou du repreneur d'entreprise, un plan de mise en place du guichet unique sera arrêté au premier trimestre 2009. Il intégrera les mesures complémentaires conformes à la directive « Services » de l'Union européenne, qui doivent être décidées avant la fin de l'année 2008.






3. Recentrer la politique de l'emploi pour une plus grande efficacité

Trois mesures ont pour objectif le recentrage de la politique de l'emploi au bénéfice des personnes qui en sont le plus éloignées.

Afin de mieux cibler les aides à l'emploi, les contrats d'insertion seront fusionnés en deux types de contrats, un pour le secteur marchand, l'autre pour le secteur non marchand.





Dans le même temps, le nouvel opérateur en charge de l'emploi, issu de la fusion de l'ANPE et de l'UNEDIC, aura la responsabilité de renforcer l'accompagnement lié à ces contrats.

Axe	Date de la décision	Mesure	Avancement
Recentrer la politique de l'emploi pour plus d'efficacité	Avril 2008	Recentrage des contrats aidés au bénéfice aux personnes les plus éloignées de l'emploi (bénéficiaires de minima sociaux et demandeurs d'emploi de catégorie 3)	
	Avril 2008	Conditionnalité d'une durée supérieure à un an des contrats aidés à un parcours d'insertion ou de formation ou à une situation particulière, à définir dans le cadre du Grenelle de l'insertion	
	Avril 2008	Réexamen de l'ensemble des dispositifs d'exonérations spécifiques de charges sociales	

La mise en œuvre de ces mesures est à mettre en perspective avec la mise en place du Revenu de solidarité active (RSA). Ainsi, la création du contrat unique d'insertion (CUI) est intégrée au projet de loi sur le RSA, en cours de discussion au Parlement.

4. Moderniser les services statistiques pour améliorer la production et la qualité

Quatre mesures concourent à moderniser les services statistiques, notamment en rapprochant le service des études et des statistiques industrielles (SESSI) avec les services de l'INSEE afin de dégager des synergies entre les deux services.

Axe	Date de la décision	Mesure	Avancement
Moderniser les services statistiques	Avril 2008	Rationalisation des périmètres et de la coordination des services statistiques ministériels, en particulier en fusionnant le service statistique du ministère de l'Industrie avec l'Insee	
	Avril 2008	Création d'une Autorité chargée de garantir l'indépendance du système statistique	
	Avril 2008	Développement de la mutualisation des fonctions support des directions régionales de l'Insee	
	Avril 2008	Augmentation du tarif des études de l'Insee pour que celui-ci reflète leur coût	



L'Autorité chargée de garantir l'indépendance du système statistique a été créée par la loi de modernisation de l'économie. Son président sera nommé au premier trimestre 2009.

Concernant le développement de la mutualisation des fonctions support des directions régionales de l'INSEE, les modalités de mise en œuvre de la mesure, et son articulation avec la délocalisation à Metz d'une partie des personnels afin d'y créer un pôle statistique de référence, seront précisées d'ici la fin de l'année 2008.








Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire

Afin de simplifier et d'améliorer les conditions d'accueil des migrants légaux tout en renforçant la lutte contre l'immigration clandestine, le ministère a engagé la rénovation de son action autour de trois grands objectifs.

1. Simplifier les règles et conditions de séjour pour les migrants légaux et les demandeurs d'asile

Quatre mesures permettront de simplifier les règles et conditions de séjour des migrants légaux, notamment par la suppression des procédures « doublons » sans réelle valeur ajoutée et qui allongent les délais pour les usagers.

Par ailleurs, des objectifs ambitieux en matière de traitement de demandes d'asile en attente seront fixés à l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides (OFPRA).

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement*
Simplifier les règles et conditions de séjour des migrants légaux	Décembre 2007	Délivrance des visas : instruction et délivrance du titre de séjour concomitante pour les demandeurs d'un visa de long séjour qui ouvre droit à une autorisation de séjour	
	Avril 2008	Accélération de l'externalisation du recueil des demandes de visa, les consulats se concentrant davantage sur du contrôle hiérarchisé	
	Juin 2008	Les procédures périphériques des consulats en matière de visas seront externalisées (prises de rendez-vous pour les demandeurs, recueil des données nécessaires, remise des passeports), dans le respect des contraintes liées à la prévention du risque de fraude	
	Avril 2008	Passation d'un contrat d'objectifs et de moyens avec l'OFPRA permettant la résorption du stock de demandes d'asile et une plus grande réactivité aux situations de variation de l'activité	
	Avril 2008	Clarification de la responsabilité en matière de visas entre le ministère des Affaires étrangères et le ministère de l'Immigration	

* Pour comprendre les critères d'attribution des feux, se référer à la note d'introduction

Les mesures avançant conformément au calendrier fixé vont être poursuivies. Pour les autres, les décisions suivantes ont été prises :






- les conséquences de la réforme de la délivrance du visa de long séjour valant premier titre de séjour sur les bureaux des étrangers des préfectures seront examinées conjointement avec le ministère de l'Intérieur dans le courant du premier trimestre 2009.

- une expérimentation d'externalisation du recueil des données biométriques nécessaires à la délivrance des visas sera engagée dans 4 consulats au 1^{er} semestre 2009 après consultation de la Commission nationale informatique et liberté (CNIL) et le Conseil d'Etat.

2. Renforcer les capacités d'accueil et d'intégration des migrants légaux

Trois mesures ont pour objectif de renforcer les capacités de la France en matière d'accueil et d'intégration des migrants légaux parmi lesquelles la création d'un opérateur unique en matière d'immigration et d'intégration à partir de l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM) et d'une partie des compétences (formations linguistiques) de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé) ; la suppression de la double instruction des demandes de naturalisation afin d'en réduire les délais.

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
Renforcer les capacités d'accueil et d'intégration des migrants légaux	Décembre 2007	Demandes de naturalisation : suppression de la double instruction par les préfectures d'une part et par la direction des populations et des migrations d'autre part	
	Avril 2008	Transformation de l'ANAEM, en un nouvel opérateur en matière d'immigration et d'intégration, financé sur ressources propres, développant une politique individualisée afin de favoriser l'intégration des nouveaux immigrants et de leur famille	
	Avril 2008	Simplification des procédures administratives liées à l'immigration de travail et de la nature des ressources propres de l'opérateur chargé de la politique de l'immigration et de l'intégration	

Les mesures avançant conformément au calendrier fixé vont être poursuivies.

L'année 2009 sera notamment consacrée au traitement des demandes de naturalisation actuellement en attente. La nouvelle organisation déconcentrée sera mise en place à partir de 2010.

3. Améliorer les contrôles aux frontières et renforcer la lutte contre l'immigration clandestine







Sept mesures permettront d'améliorer les contrôles aux frontières et de renforcer la lutte contre l'immigration clandestine.

Trois d'entre elles touchent à la réforme des centres de rétention administrative (CRA).

Conduites en étroite collaboration avec la Police aux frontières, elles permettront d'améliorer le taux d'éloignement effectif des migrants clandestins en optimisant la gestion des centres de rétention administrative.



Par ailleurs, l'automatisation des contrôles aux frontières dans les terminaux aéroportuaires où les flux sont les plus importants, permettra un contrôle plus fluide et plus performant des voyageurs ressortissants de l'espace Schengen.

Axe	Date de la décision du CMPP	Mesure	Avancement
Améliorer les contrôles aux frontières et renforcer la lutte contre l'immigration illégale	Décembre 2007	Automatisation des contrôles aux frontières par l'installation de sas automatiques de contrôle dans les grands aéroports	
	Décembre 2007	Réforme des modes de gestion et d'organisation des centres de rétention administrative pour en réduire les coûts	
	Décembre 2007	Mise en place auprès des préfets d'une cellule experte en matière de contentieux des étrangers pour améliorer le taux de réussite des reconduites à la frontière	
	Avril 2008	Suppression de l'utilisation d'unités mobiles pour assurer la garde des centres de rétention administrative	
	Avril 2008	Suppression des unités de la Police aux frontières dans des départements dans lesquels son activité est faible. Évaluation pendant un an sur d'autres départements de l'opportunité de supprimer la Police aux frontières - PAF au bout d'un an	
	Avril 2008	Mise en cohérence des systèmes d'information relatifs à l'immigration, sous le pilotage du ministère	

Les mesures avançant conformément au calendrier fixé vont être poursuivies. Pour les autres, les décisions suivantes ont été prises :

- le calendrier de transfert de la garde des centres de rétention administrative aujourd'hui assurée par les forces de gendarmerie à la Police aux frontières sera précisé avant fin 2008 pour une mise en œuvre effective à compter de 2009 ;
- les conditions du raccordement effectif des consulats à l'application informatique AGDREF et des préfectures à l'application informatique RMV seront réalisées pour décembre 2008.



Ministère de la Justice






Le ministère de la Justice se recentre sur ses missions régaliennes : garantir la liberté individuelle, protéger la société, dire le droit et trancher les litiges. La rationalisation des structures à tous les niveaux doit permettre d'optimiser les moyens du ministère de la Justice. Par ailleurs, le chantier de modernisation de l'administration pénitentiaire permettra d'améliorer la réponse pénale.

1. Rationaliser les structures à tous les niveaux pour optimiser les moyens

Cinq mesures visent à rationaliser les structures à différents niveaux afin d'optimiser les moyens du ministère de la Justice.

Au niveau de l'administration centrale, l'optimisation des fonctions transversales dans le cadre d'un secrétariat général rénové permettra de renforcer la coordination et l'animation administrative du ministère.

Au niveau déconcentré, la nouvelle organisation des structures doit permettre d'une part de générer des économies d'échelles et d'autre part de réaliser des gains de productivité (informatique, équipement, action sociale...).

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement*
Rationaliser les structures à tous les niveaux pour optimiser les moyens du ministère de la Justice	Décembre 2007	Optimisation des fonctions transversales en administration centrale dans le cadre d'un secrétariat général rénové	
	Décembre 2007	Fédération des trois inspections du ministère au sein d'une inspection générale du ministère de la Justice	
	Décembre 2007	Révision de l'organisation des services territoriaux de la Justice autour de 9 ensembles interrégionaux	
	Juin 2008	Un outil d'allocation des ressources entre juridictions sera développé en tenant compte de leurs performances en termes de productivité, de délai et de qualité du service rendu aux justiciables	
	Décembre 2007	Réforme de la carte judiciaire	

* Pour comprendre les critères d'attributions des feux, se référer à la note d'introduction

La mise en œuvre des 9 ensembles interrégionaux va être accélérée, pour permettre le lancement d'une préfiguration dans une région dès le premier trimestre 2009. Par ailleurs, le mode d'allocation - en fonction de la performance - des ressources entre les juridictions sera opérationnel à la mi-2009.











2. Recentrer le ministère sur ses missions régaliennes


Neuf mesures ont été lancées avec pour objectif de recentrer le ministère sur ses fonctions régaliennes : garantir la liberté individuelle, protéger la société, dire le droit et trancher les litiges.

L'allègement des procédures judiciaires, la déjudiciarisation de certaines procédures et le développement des modes alternatifs de résolution des litiges doivent permettre à la fois de recentrer la justice sur le traitement des affaires les plus complexes et de réduire le temps de traitement des conflits.

L'action de la PJJ sera recentrée sur les mineurs délinquants, afin d'améliorer leur prise en charge éducative et ainsi d'éviter la récidive.

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
Recentrer le ministère sur ses missions régaliennes : garantir la liberté individuelle, protéger la société, dire le droit et trancher les litiges	Décembre 2007	Généralisation de commissions précontentieuses dans les ministères pour réduire la demande adressée à la justice administrative (en particulier au sujet de la fonction publique)	
	Décembre 2007	Allègement des procédures judiciaires : ouverture d'un chantier d'allègement du code de procédure pénale	
	Décembre 2007	Mise en place d'études d'impact systématiques sur les conséquences des lois nouvelles pour les instances judiciaires	
	Décembre 2007	Examen de la possibilité de déjudiciariser le divorce par consentement mutuel, qui pourra être réalisé devant les notaires lorsque l'ensemble des conditions du divorce fait l'objet d'un accord entre les époux	
	Décembre 2007	Examen de la déjudiciarisation de certaines sanctions aux infractions routières qui pourraient être remplacées par des sanctions administratives tout aussi dissuasives et efficaces	
	Juin 2008	La mission de la justice civile est de trancher des conflits. Aussi, pour alléger la charge des tribunaux et faciliter les démarches des particuliers, un certain nombre de types d'affaires non conflictuelles seront déjudiciarisées. En fonction des conclusions de la commission Guinchard des pistes concrètes de déjudiciarisation seront proposées (notamment en matière d'homologation du changement de régime matrimonial, de saisies ventes immobilières, de problèmes de surendettement). Dans le domaine pénal, des pistes de déjudiciarisation seront également proposées sur la base des conclusions du rapport Coulon	
	Juin 2008	Le développement de l'arbitrage sera encouragé. Le développement de la médiation sera également encouragé, notamment par le recours à des conciliateurs bénévoles, l'autorisation pour les avocats d'exercer des fonctions de conciliation-médiation, et dans certains cas qui le justifient, la mise en place d'une médiation obligatoire, notamment dans tout ce qui touche aux affaires familiales	
Juin 2008	Sans préjuger des conclusions de la commission Guinchard, les tâches para-administratives des juridictions seront allégées, notamment par la simplification des injonctions de payer		









Jun 2008	L'action de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) sera recentrée sur les mineurs délinquants	
----------	--	---

Les mesures avançant conformément au calendrier fixé vont être poursuivies. Pour les autres, les décisions suivantes ont été prises :

- une nouvelle réflexion sur les modalités de traitement des sanctions routières sera engagée au début de l'année 2009 ;
- après une première série de mesures de déjudiciarisation des procédures présentées dans deux propositions de loi fin 2008, les autres mesures de déjudiciarisation seront présentées au Parlement au premier semestre 2009 ;
- une méthodologie sera mise en place au cours du 1^{er} trimestre 2009 afin de mener des études d'impacts permettant d'identifier les conséquences opérationnelles sur les juridictions des lois nouvelles.

3. Moderniser l'Administration pénitentiaire pour optimiser la réponse pénale

Cinq mesures ont été lancées, avec pour objectif de développer la politique d'alternative à l'incarcération, de réduire le nombre de transferts de détenus et de diminuer les coûts de structure, dans des conditions de sécurité optimales.

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
Moderniser l'Administration pénitentiaire pour optimiser la réponse pénale	Décembre 2007	Réduction du nombre de transfert de détenus	
	Jun 2008	Grâce au développement de la politique d'alternative à l'incarcération – en particulier le bracelet électronique – l'achèvement du programme de la LOPJ permettra de répondre au besoin quantitatif en termes de nombre de places de prisons. Des programmes ultérieurs seront néanmoins engagés, pour compenser la fermeture progressive des établissements les plus vétustes	
	Jun 2008	A niveau de sécurité constant, les coûts de construction des établissements pénitentiaires seront abaissés, en recherchant des économies de conception, en standardisant les établissements et en optimisant leur taille	
	Jun 2008	Le développement de nouvelles technologies de surveillance devra permettre d'envisager une rationalisation du parc des miradors, ces derniers occasionnant des conditions de travail pénibles et des coûts excessifs	
	Jun 2008	L'administration pénitentiaire mettra en place dans les meilleurs délais une véritable comptabilité analytique par activité et par établissement essentielle pour piloter notamment ses fonctions supports	
Jun 2008	Parallèlement à la mise en place de deux unités hospitalières spécialement aménagées (UHSA) en cours de réalisation, le dispositif de prise en charge des détenus souffrant de pathologies mentales fera l'objet d'une évaluation		



L'Administration pénitentiaire présentera, avant la fin du premier trimestre 2009, un plan d'action permettant d'instaurer une véritable comptabilité analytique par activité et par établissement.

S'agissant des transferts judiciaires de détenus, les objectifs qui ont été fixés par la RGPP au ministère de la Justice (utilisation de la visioconférence pour réduire de 5 % le nombre de transferts en 2009 puis de 5 % en 2010) doivent être complétés par la mise en place d'un dispositif de responsabilisation et d'incitation financière entre ce ministère et le ministère de l'Intérieur. Une proposition sera réalisée en ce sens avant fin décembre 2008.









Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

Le ministère de l'Agriculture et de la Pêche doit aujourd'hui s'adapter à quatre grands types de défis mondiaux (alimentaire, environnemental, énergétique et climatique, territorial). Pour faire face à ces enjeux majeurs, le ministère s'est engagé dans une démarche de modernisation, structurée autour de quatre axes :

- renforcer le pilotage des politiques publiques,
- assurer la gestion durable des ressources et des territoires,
- optimiser la gestion de la forêt,
- maîtriser la qualité et la sécurité sanitaires de l'alimentation.

1. Renforcer le pilotage des politiques publiques

Six mesures ont vocation à recentrer l'action du ministère sur ses missions principales, en rationalisant l'organisation de ses services et de ses opérateurs, à la fois aux niveaux national, régional et départemental.

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement*
Renforcer le pilotage des politiques publiques	Décembre 2007	Regroupement de la direction générale de la Forêt et des Affaires rurales et de la direction générale des Politiques économique, européenne et internationale, qui traitent toutes deux de la politique agricole, dans une direction générale des Politiques agricole, agroalimentaire et des territoires	
	Décembre 2007	Création d'un organisme unique de paiement des aides agricoles par fusion de l'Agence unique de paiement et du CNASEA	
	Décembre 2007	Regroupement des offices d'intervention au sein d'un établissement unique	
	Décembre 2007	Généralisation de la fusion des directions départementales de l'équipement (DDE) avec les directions départementales de l'agriculture et de la forêt (DDAF)	
	Décembre 2007	Création d'une direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt	
	Décembre 2007	Intégration des services régionaux de l'office agricole au sein des DRAF afin de limiter le nombre d'interlocuteurs des agriculteurs	

La réorganisation effective de l'administration centrale du ministère a été réalisée au 1^{er} juillet 2008.

* Pour comprendre les critères d'attribution des feux, se référer à la note d'introduction



Au niveau territorial, la déclinaison de la nouvelle organisation se traduira par la création au 1^{er} janvier 2009, de directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) dans toutes les régions métropolitaines et de 47 directions départementales de l'équipement et de l'agriculture (DDEA). Cette dernière réforme, copilotée avec le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDDAT), résulte de la fusion des DDE (directions départementales de l'équipement) avec les DDAF (directions départementales de l'agriculture et de la forêt). Elle s'intégrera ultérieurement dans les futures directions départementales des territoires, à mettre en place dans le cadre de la réforme de l'administration territoriale de l'État.

La réduction du nombre d'établissements publics concourant à la mise en œuvre des politiques du ministère se traduit par :

- la création de l'Agence de services et de paiement, résultant de la fusion de l'Agence unique de paiement (AUP) et du CNASEA (centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles),





- la création d'un office d'intervention agricole unique, FranceAgriMer, issu de la fusion de 5 offices.

Un important travail de réflexion sur les missions et l'organisation de ces établissements a été conduit depuis le début de l'année, afin d'aboutir à une création effective début 2009.



Les grandes lignes d'un contrat d'objectif et de moyens, entre les ministères de tutelle et la future Agence de service de paiement d'une part et FranceAgriMer d'autre part, devraient être négociées au cours de l'année 2009.

2. Assurer la gestion durable des ressources et des territoires

Six mesures ont pour objectif d'assurer la gestion durable des ressources et des territoires. En s'inscrivant dans un cadre communautaire, elles visent à réaffirmer le rôle de l'agriculture dans l'économie des territoires et à renforcer la logique de développement durable.

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
Assurer la gestion durable des ressources et des territoires	Décembre 2007	Rapprochement de la direction des pêches et de l'aquaculture, de l'OFIMER, du Centre national de traitement statistique de Lorient et du Centre de surveillance des pêches du Cross-Etel afin de mieux veiller au respect des directives communautaires	
	Juin 2008	Les interventions nationales et déconcentrées au bénéfice des associations en faveur du monde rural seront limitées aux obligations communautaires en la matière (financements du Réseau rural)	
	Juin 2008	Après apurement des dettes et respect des engagements, les biens des sociétés d'aménagement régional seront transférés aux régions, et le financement des travaux d'hydraulique par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche sera arrêté	
	Juin 2008	Les aides à la cessation d'activité seront rationalisées, en supprimant le congé formation, de la compétence des régions, et le dispositif de pré-retraite des agriculteurs, en cohérence avec la politique du gouvernement en matière d'emploi des seniors	





Jun 2008	La politique du cheval, son financement et ses conditions de mise en œuvre doivent être mieux définis. A cette fin, un recentrage des Haras nationaux sur leurs seules missions de service public, au travers d'un plan progressif sur cinq ans et son évolution vers un office du cheval permettant de mieux structurer la filière, seront engagés. Son rapprochement avec l'Ecole nationale d'équitation sera réalisé	
Jun 2008	Les responsables professionnels seront incités à consolider le réseau des chambres d'agriculture autour des chambres régionales, en recherchant la mutualisation des missions et des fonctions	

Concernant la politique du cheval -son financement et ses conditions de mise en œuvre-, l'objectif est de valider au plus vite le nouveau périmètre des missions de service public du futur office du cheval (qui résulte de la fusion entre les haras et l'école nationale d'équitation), et de rédiger un contrat d'objectifs pour ce nouvel établissement d'ici le 1^{er} juillet 2009.

La stratégie de transformation, nécessaire pour inciter les responsables professionnels à consolider le réseau des chambres d'agriculture autour des chambres régionales doit être arrêtée d'ici la fin 2008, en lien avec ce réseau.

3. Optimiser la gestion de la forêt



Deux mesures visent à optimiser la gestion de la forêt. L'objectif est de rendre plus efficace le réseau d'information, de conseil et d'appui technique apporté aux propriétaires forestiers et de mieux coordonner les missions des opérateurs du secteur en renforçant les synergies entre les structures.

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
Optimiser la gestion de la forêt	Jun 2008	Le Centre national professionnel de la propriété forestière et les centres régionaux de la Propriété Forestière seront regroupés dans un établissement national unique. Une concertation entre les échelons régionaux de l'établissement et les chambres régionales d'agriculture sera organisée par les directions régionales de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt en vue d'optimiser la gestion de la forêt privée	
	Jun 2008	Pour maîtriser les coûts de gestion de la forêt publique, l'Office national des forêts réalisera des gains de productivité pour permettre le versement d'un dividende à l'État, en fonction de l'évolution du cours des bois. L'Inventaire forestier national sera intégré à l'Office national des forêts, sans que son implantation en soit modifiée	



4. Maîtriser la qualité et la sécurité sanitaires de l'alimentation

Deux mesures visent à rendre plus efficace le dispositif de protection de la sécurité sanitaire de l'alimentation, grâce à une meilleure maîtrise des coûts et une responsabilisation accrue des acteurs.

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
Maîtriser la qualité et la sécurité sanitaires de l'alimentation	Juin 2008	Le dispositif de financement des contrôles sanitaires officiels sera adapté à la nouvelle législation communautaire	
	Juin 2008	Afin de responsabiliser les filières de production animale dans l'organisation, la gestion et le financement de l'équarrissage, après avoir poursuivi le marché public jusqu'à son terme, l'Etat leur en transférera progressivement la responsabilité et le financement	

La préparation des textes réglementaires concernant la réforme du dispositif de financement des contrôles est en cours.

La libéralisation de l'équarrissage se poursuit, après un premier retour d'expérience de la libéralisation du secteur des abattoirs et des boucheries en 2006. Les négociations avec les professionnels ont été lancées en juillet 2008. Un article jetant les bases de la libéralisation a été introduit par amendement gouvernemental dans le projet de loi de finances 2009 et a été voté en première lecture à l'Assemblée nationale. La mise en œuvre du nouveau dispositif, assumé par les filières professionnelles, devra être opérationnelle au cours du premier semestre 2009.






Ministère du Travail, des Relations Sociales, de la Famille et de la Solidarité

La réforme des politiques sociales portées par le ministère du Travail, des Relations Sociales, de la Famille et de la Solidarité, s'appuie sur deux chantiers principaux : l'unification des structures œuvrant à la cohésion sociale, et l'amélioration du service aux entreprises, notamment avec la mise en place d'un guichet unique.

1. Améliorer le service aux entreprises par la mise en place d'un guichet unique

La mise en place des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) permettra aux entreprises de disposer d'un interlocuteur unique et à l'Etat de mieux coordonner la mise en œuvre des politiques de développement des entreprises et de l'emploi au niveau régional.

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement*
Améliorer le service aux entreprises par la mise en place d'un guichet unique	Avril 2008	Création d'une direction rassemblant les services de l'Etat intervenant dans le domaine du développement des entreprises et des mutations économiques, y compris l'activité économique des DRIRE	
	Juin 2008	Fusion des inspections du travail	
	Décembre 2007	Renforcer la lutte contre la fraude	

Ces mesures, qui avancent conformément au calendrier fixé, vont être poursuivies.





2. Unifier les structures œuvrant à la cohésion sociale

Trois mesures ont pour objectif l'unification des structures œuvrant à la cohésion sociale, qui sont dans une phase de préparation à la mise en œuvre.

Le rassemblement des services de l'Etat, aussi bien au niveau national qu'au niveau déconcentré, intervenant dans le domaine de la cohésion sociale permettra d'améliorer la coordination et l'efficacité de son action dans ce domaine au bénéfice des populations les plus fragiles.

* Pour comprendre les critères d'attributions des feux, se référer à la note d'introduction



Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
Unifier les structures œuvrant à la cohésion sociale	Avril 2008	Rassemblement des services de l'État intervenant dans le domaine de la cohésion sociale, de la vie associative et de l'égalité des chances au sein d'une direction qui intégrera les actuelles directions régionales de la jeunesse et des sports	
	Juin 2008	Une direction générale de la cohésion sociale, bâtie sur la base de la direction générale de l'action sociale et des autres structures intervenant sur ce champ, développera un nouveau mode de relation avec les collectivités locales, qui détiennent désormais de larges compétences en la matière.	
	Avril 2008	Mise sous l'autorité du préfet de région des services régionaux de l'Agence de la cohésion sociale et de l'égalité des chances (ACSE) au sein des directions régionales chargées de la cohésion sociale	
	Juin 2008	La direction de la sécurité sociale (DSS) exercera progressivement la tutelle, à titre principal, de l'ensemble des régimes de sécurité sociale, ainsi que des organismes concourant au financement de la protection sociale.	

Un chef de projet sera nommé avant la fin de l'année 2008 afin de piloter la création de la direction générale de la cohésion sociale, qui intégrera notamment les services de la Délégation interministérielle à la ville.

Les modalités d'intégration des services régionaux de l'Agence de la cohésion sociale et de l'égalité des chances dans les directions régionales de la cohésion sociale (ACSé) seront précisées d'ici la fin de l'année 2008.

Enfin, des décisions seront prises avant la fin de l'année 2008 pour permettre un élargissement effectif de la tutelle de la direction de la sécurité sociale (DSS) sur les régimes de sécurité sociale. Le PLFSS 2009 marque déjà une première étape.









Ministère de l'Education nationale

Les réformes engagées au ministère de l'Education nationale ont pour objectif d'améliorer la performance du système éducatif et s'organisent autour de quatre axes :

- la réforme de l'école primaire,
- la réorganisation de l'offre scolaire pour le second degré,
- le développement de nouveaux services aux familles,
- la modernisation de la gestion des enseignants.

1. Réformer l'école primaire pour réduire l'échec scolaire

Les réformes relatives à l'école primaire concourent toutes à l'objectif commun d'améliorer la réussite scolaire. Concrètement, il s'agit d'avoir mis en place au terme des réformes un système qui permettra de diviser par trois le nombre d'élèves en situation d'échec lourd à la sortie de l'école primaire.






Axe	Mesure	Avancement*
Réforme de l'offre à l'école primaire	Nouvelle organisation du temps scolaire au primaire	
	Nouveaux programmes de l'école primaire	
	Stages de remise à niveau en CM1 et CM2	
	Mise en place d'une évaluation en CE1 et CM2	
	Mise en place des établissements publics d'enseignement primaire (EPEP)	
	Mobilisation des enseignants spécialisés	

2. Réorganiser l'offre dans le second degré pour mieux préparer l'avenir des lycéens

Cinq mesures ont pour principal objectif d'améliorer l'accompagnement des lycéens vers le supérieur ou vers leur futur métier. En modernisant son fonctionnement, en adaptant son offre éducative et en améliorant la lisibilité des parcours éducatifs, le lycée se donne les moyens de réduire les sorties de jeunes sans qualification.

* Pour comprendre les critères d'attribution des feux, se référer à la note d'introduction







Axe	Mesure	Avancement
Réforme de l'offre dans le second degré	Dans le cadre de la rénovation de la voie professionnelle, le cycle de scolarité en trois ans après la classe de troisième deviendra, rejoignant en cela la voie générale et technologique, la référence à la rentrée 2009	
	La réforme du lycée général et technologique s'ouvrira en 2009 avec la réforme de la classe de seconde, pour s'achever en 2012. Une nouvelle organisation des parcours des lycéens et une nouvelle approche de l'organisation de leurs études verront ainsi le jour	
	Une réflexion de fond est engagée sur la question de l'orientation, par ailleurs retenue comme axe principal de la présidence française de l'Union européenne en matière d'éducation	
	Dans le cadre de la réforme des lycées, les marges d'autonomie des établissements seront élargies pour leur permettre de moderniser leur fonctionnement et d'adapter leur offre éducative aux publics spécifiques qu'ils accueillent	
	Disparition de la carte scolaire	

La nouvelle classe de seconde a été présentée en octobre 2008. Pour la fin du premier semestre 2009, les principales évolutions seront arrêtées pour les classes de première et de terminale. Parallèlement, le dispositif opérationnel permettant l'accompagnement des lycées vers plus d'autonomie et de responsabilité sera précisé. Il sera déployé progressivement à partir de la rentrée 2009.

Dans le cadre des réformes du lycée général et du lycée professionnel, les modalités d'adaptation du système d'orientation seront approfondies. Elles doivent permettre de mieux accompagner les lycéens vers le supérieur ou vers une qualification à la sortie du second degré.

3. Développer de nouveaux services aux familles

De nombreux services attendus par les parents d'élèves sont d'ores et déjà en place ou en cours de déploiement. Cinq mesures visent à améliorer le quotidien des familles au contact du service public de l'éducation.

Axe	Mesure	Avancement
De nouveaux services aux familles	Droit à l'accueil	
	Accompagnement éducatif	
	Accueil des élèves handicapés	
	Reconquête du mois de juin	






Une agence nationale du remplacement sera créée, pour une mise en place opérationnelle à la rentrée 2009. Elle permettra à la fois d'améliorer le remplacement des professeurs absents et l'utilisation des moyens de remplacement



4. Moderniser la gestion des enseignants

Trois mesures ont pour objectif d'améliorer la gestion des enseignants, en particulier en début de carrière. Ils seront ainsi recrutés à un niveau de qualification plus élevé et accompagnés à leurs débuts par des enseignants plus expérimentés.

Axe	Mesure	Avancement
Adapter l'organisation et moderniser la gestion des enseignants	Les concours de recrutement des enseignants seront modifiés en 2010 : pour être titularisés, les enseignants préalablement formés par l'université devront avoir obtenu un master, élévation de leur niveau de qualification qui sera reconnue par une revalorisation de leur début de carrière.	
	La formation continue des jeunes enseignants sera développée au début de leur carrière au travers d'un compagnonnage assuré par des enseignants expérimentés	
	Amélioration de l'affectation des enseignants	

Pour la rentrée 2009, un référentiel « métier » des tuteurs pour les nouveaux enseignants sera élaboré et les modalités d'exercice de ce compagnonnage seront précisées.











Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

La RGPP au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche vise à optimiser l'utilisation des ressources pour rendre leur utilisation plus efficace de façon à positionner résolument la France dans l'économie de la connaissance. Elle s'articule autour de 3 axes.

1. Mettre en œuvre la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU)

Huit mesures ont pour objectif d'accompagner au mieux les universités vers l'autonomie et la culture de performance, dans le cadre de la mise en œuvre de la LRU.

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement*
La mise en œuvre de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU)	Avril 2008	Mise en place d'une comptabilité analytique permettant de connaître avec précision les coûts dans les universités et les laboratoires qui y sont hébergés	
	Avril 2008	Augmenter les activités qui génèrent des ressources complémentaires pour les universités (formation professionnelle continue et sessions d'été par exemple) en ouvrant les universités toute l'année civile	
	Avril 2008	Étudier les dispositifs favorisant la mutualisation des fonctions support entre universités, dans le respect de leur autonomie	
	Avril 2008	Mise en place d'un financement budgétaire des universités fondé sur la performance	
	Juin 2008	Le financement des universités sur la base de la performance sera mis en œuvre par un système d'allocation des financements fondé sur une formule objectivée et transparente	
	Juin 2008	La lisibilité du système d'enseignement supérieur sera améliorée pour garantir une égalité d'accès à l'information pour tous les étudiants, et leur permettre de faire des choix d'orientation sur la base d'informations fiables relatives aux taux de réussite par établissement et par filière, mais aussi aux taux d'insertion professionnelle et aux salaires moyens à la sortie de chaque filière et deux ans plus tard	
	Juin 2008	Le ministère mettra en place un dispositif de pilotage et d'accompagnement des universités pour le passage à l'autonomie et pour la mise en place de la démarche qualité et de la comptabilité analytique	
	Juin 2008	Les modalités d'application de la loi LRU permettront une modulation de service complète des enseignants chercheurs	

* Pour comprendre les critères d'attribution des feux, se référer à la note d'introduction











Les mesures avançant conformément au calendrier fixé vont être poursuivies. Pour les autres, les décisions suivantes ont été prises :

- dans le but de développer leurs ressources propres, des objectifs seront fixés avant la fin de l'année au niveau national. Ces objectifs seront déclinés, université par université, à travers les contrats que les universités signent avec le ministère ;
- afin de réduire le coût et d'augmenter l'efficacité de leurs fonctions supports, les universités seront invitées, au-delà du partage des bonnes pratiques, à développer avec ambition la mutualisation et l'externalisation de ces fonctions.

2. Définir des priorités stratégiques de la recherche, assorties d'une capacité d'orientation des acteurs renforcée

Huit mesures concourent à une optimisation des moyens consacrés à la recherche en France.

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
Une définition des priorités stratégiques de la recherche assortie d'une capacité d'orientation des acteurs renforcée	Avril 2008	Simplification du fonctionnement des unités mixtes de recherche, dans le cadre de l'application des recommandations de la commission d'Aubert	
	Avril 2008	Clarification de l'organisation des acteurs de la recherche et de leur relation pour rendre lisibles leurs rôles respectifs	
	Avril 2008	Augmentation progressive de la part de financement sur projet pour la recherche	
	Avril 2008	Évolution des modalités de définition des priorités nationales de recherche	
	Avril 2008	Financement effectif des unités de recherche sur leurs performances, y compris pour le financement récurrent	
	Juin 2008	Le Haut conseil de la science et la technologie (HCST) sera réformé, dans sa composition et dans son fonctionnement, pour devenir l'organe interministériel de référence dans la définition d'une stratégie de recherche. Cet exercice de définition stratégique des priorités de recherche du Gouvernement sera conduit tous les quatre ou cinq ans, sous le pilotage du ministre de la Recherche, en associant toutes les parties prenantes. Pour ce faire, le HCST sera rattaché au Premier ministre	
	Juin 2008	Pour simplifier le fonctionnement des unités mixtes de recherche, les tutelles scientifiques seront limitées à deux, un mandat de gestion unique sera mis en place pour l'hébergeur de chaque unité, les procédures d'achat et les règles financières, fiscales et comptables seront alignées sur le régime le plus simple et le plus efficace	
	Avril 2008	Proposition aux régions de leur transférer les dispositifs en faveur de la diffusion technologique (à l'exception des incubateurs des universités et des instituts Carnot)	










Les mesures avançant conformément au calendrier fixé vont être poursuivies. Pour les autres, les décisions suivantes ont été prises :

- le financement en coût complet des projets de recherche reste un objectif fondamental. Le rapport du CGEFI (contrôle général économique et financier) permettra d'orienter le plan d'action, afin de développer ce type de financement ;
- dans le cadre du financement de la recherche sur la performance, les modalités de réorientation des financements vers les acteurs les plus performants seront explicitées (sélectivité renforcée, transparence et objectivation des modes de calcul, prise en compte des performances relatives des différents opérateurs de recherche) ;
- les régions se verront proposer, avant la fin de l'année 2008, le transfert du financement des dispositifs en faveur de la diffusion technologique. Les modalités de ce transfert vers les régions volontaires seront définies au cours du premier trimestre 2009.

3. Adapter l'organisation du ministère pour répondre aux nouveaux enjeux

Sept mesures visent à adapter l'organisation du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche aux nouveaux enjeux, notamment par une réorganisation de l'administration centrale et par des évolutions de la gestion des ressources humaines.

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
L'adaptation de l'organisation de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour répondre aux nouveaux enjeux	Avril 2008	Mobilisation des chercheurs non publiants	
	Avril 2008	Développement des passerelles entre la recherche et l'enseignement supérieur	
	Avril 2008	Redéfinition des rôles et organisations des administrations centrales pour accompagner les mutations de la politique publique	
	Juin 2008	Un pôle dédié au financement et à la contractualisation avec les universités sera créé. Il sera doté des compétences nécessaires à sa mission, en particulier en matière de comptabilité analytique et d'analyse de la performance, et ses personnels seront soumis à des règles déontologiques adaptées	
	Juin 2008	La possibilité sera ouverte aux organismes de recruter en contrat à durée indéterminée	
	Juin 2008	Sauf exception, la mobilité entre universités devra être généralisée en matière de premières nominations dans des fonctions d'enseignant-chercheur	
	Juin 2008	Après l'achèvement de son programme de travail, les missions et modalités de fonctionnement de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement (AERES) seront adaptées pour lui permettre de mieux promouvoir la mise en place d'une démarche qualité, de conduire l'évaluation de ces démarches, et de piloter l'exercice d'évaluation de la recherche	



Les mesures avançant conformément au calendrier fixé vont être poursuivies.

Les chercheurs, dont l'activité de recherche n'est pas reconnue comme de niveau satisfaisant, devront développer la palette de leurs compétences, en particulier en s'investissant davantage dans la diffusion des connaissances.









Ministère de la Défense

Le ministère de la Défense a débuté un nouveau processus de transformation, visant à adapter les capacités opérationnelles des armées au nouveau contexte géostratégique décrit par le *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* et à améliorer l'efficacité de son administration, dans l'esprit et le cadre de la révision générale des politiques publiques.

Pilotée au plus haut niveau du ministère, cette réforme est entrée dans une phase de mise en œuvre. Elle est organisée en quatre volets : amélioration de la gouvernance, rationalisation de l'administration, réorganisation des soutiens et mise en œuvre des restructurations.

1. Améliorer la gouvernance pour renforcer le processus de décision au plus haut niveau

Le regroupement de l'administration centrale du ministère sur un site unique et la création des différents comités de direction renforcera la cohésion et permettra d'améliorer la gouvernance du ministère.

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement*
Améliorer la gouvernance du ministère	Décembre 2007	Regroupement des états-majors, directions et services centraux du ministère dans un format resserré sur le site de Balard et cession d'immeubles libérés	
	Décembre 2007	Révision des décrets d'attribution des 3 grands subordonnés du ministre de la défense, permettant notamment le renforcement de l'autorité du CEMA sur les chefs d'états-majors	
	Décembre 2007	Réforme de la procédure de conception et de lancement des programmes d'armement clarifiant les responsabilités des différents acteurs autour d'équipes intégrées	
	Décembre 2007	Création d'un comité exécutif restreint et d'un comité d'investissement auprès du ministre	
	Avril 2008	Mise en place d'une commission d'harmonisation juridique pour mettre à jour les textes d'organisation du ministère et simplifier les réglementations	
	Décembre 2007	Dans le cadre général fixé par la LOLF, renforcer la fonction financière, en cohérence avec la rénovation de la gouvernance ministérielle	

* Pour comprendre les critères d'attribution des feux, se référer à la note d'introduction












Pour fin décembre 2008, les instances décisionnelles du ministère seront dotées d'une première version des moyens permettant de partager les analyses financières.

Le format définitif du comité d'investissement (programmes d'armement) et son fonctionnement seront arrêtés en janvier 2009.



L'organisation du comité financier permettant de garantir la soutenabilité budgétaire des projets, sera détaillée. Son articulation avec le comité d'investissement doit être précisée d'ici fin décembre 2008.

2. Rationaliser l'administration pour plus d'efficacité

L'objectif principal de ces réformes est de faire disparaître les structures parallèles, qui assurent des fonctions de soutien semblables.

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
Rationaliser l'administration	Décembre 2007	Rationalisation de l'administration au service des anciens combattants en faisant de l'ONAC un guichet unique à maillage départemental de la prestation au service des anciens combattants	
	Avril 2008	Création d'une mission des achats auprès du SGA, en cohérence avec l'agence des achats de l'Etat	
	Juillet 2008	Optimisation des services de recrutement des forces armées	
	Juillet 2008	Optimisation de la fonction "communication" au sein du ministère de la défense	
	Juillet 2008	Optimisation de la fonction infrastructures au sein du ministère de la défense, et de l'organisation du service d'infrastructures de la défense	
	Juillet 2008	Optimisation de l'organisation de la chaîne "service national", dans le cadre d'une JAPD confirmée et étendue aux questions de sécurité et de solidarité intergénérationnelle	
	Juillet 2008	Optimisation de la fonction "finances" du ministère, pour permettre un recentrage des unités opérationnelles sur leur cœur de métier et améliorer la qualité de service vis-à-vis des fournisseurs	
	Juillet 2008	Optimisation de l'organisation de gestion des ressources humaines au sein du ministère de la défense dans la perspective d'un SIRH unique	
	Juillet 2008	Optimisation des fonctions "paye" et "droits individuels" en cohérence avec les évolutions interministérielles	











Juillet 2008	Optimisation du dispositif d'accompagnement de la reconversion du personnel militaire du ministère de la défense	
Juillet 2008	Création des conditions nécessaires aux externalisations	

Les mesures avançant conformément au calendrier fixé vont être poursuivies.











Le suivi de la mise en œuvre de la réforme de l'optimisation de la fonction « infrastructures » sera amélioré par la définition d'indicateurs permettant notamment de mesurer la qualité du service rendu.

3. Réorganiser les soutiens pour un meilleur service aux forces

La création d'un réseau de 90 bases de défense et l'optimisation des fonctions de soutien seront réalisées dans une approche globale de défense, avec une logique d'efficacité opérationnelle et d'amélioration de la condition militaire.

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
Réorganiser les soutiens	Avril 2008	Réforme de l'organisation centrale du soutien et création, sous l'autorité du CEMA, du service interarmées de l'administration générale et du soutien commun et du BOP "soutien de l'homme et moyens généraux"	
	Avril 2008	Allègement des échelons intermédiaires existant dans chaque armée	
	Avril 2008	Création d'un réseau de 90 bases de défense dotées d'un commandement propre soutenant les unités relevant de leur secteur géographique et devenant les seules formations administratives de la défense au niveau local	
	Juillet 2008	Optimisation de la fonction maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres des armées et services communs	
	Juillet 2008	Optimisation de la fonction maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques des armées	
	Juillet 2008	Optimisation de la fonction protection des installations de la Défense	
	Juillet 2008	Modernisation de la fonction habillement au sein des forces armées	
	Juillet 2008	Modernisation de la fonction "restauration - hôtellerie - loisirs" au sein du ministère de la défense	



Juillet 2008	Optimisation de l'organisation du service de santé des armées pour mieux répondre aux besoins des forces armées dans leur nouvelle configuration	
Juillet 2008	Rationalisation du soutien pétrolier apporté au profit des forces armées et des services communs	
Juillet 2008	Rationalisation du soutien informatique afin d'offrir à l'ensemble des clients du ministère de la défense des services de qualité à moindre coût	
Juillet 2008	Optimisation de l'organisation des structures de formation du personnel du ministère de la défense	
Juillet 2008	Optimisation de l'organisation des structures et espaces d'entraînement des forces armées, et rationalisation de leur soutien	
Juillet 2008	Optimisation de l'organisation et du fonctionnement des transports de surface des forces armées	
Juillet 2008	Optimisation de la fonction "munitions", pour mieux l'adapter aux besoins des forces armées	
Juillet 2008	Réorganisation du service de la Poste interarmées pour s'adapter à la libéralisation du marché et au changement de statut de la Poste.	
Juillet 2008	Optimisation des structures et du soutien des organismes relevant de la Délégation générale pour l'armement	
Juillet 2008	Dans la perspective du regroupement à Balard, optimisation du soutien des sites parisiens de l'administration centrale par une fusion des deux services de soutien dépendant du SGA (service des moyens généraux) et de la DGA (établissement central du soutien)	




Les mesures avançant conformément au calendrier fixé vont être poursuivies.

Pour la fin du premier semestre 2009, la vision cible de l'organisation du soutien informatique sera précisée, en prenant en compte l'ensemble des recommandations de l'audit qui vient d'être réalisé.

4. Mettre en œuvre les restructurations du ministère pour s'adapter aux nouveaux enjeux

Ces mesures ont pour principaux objectifs l'adaptation des capacités opérationnelles aux nouveaux enjeux du *Livre blanc* et la réduction du coût de fonctionnement du ministère.



Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
Mettre en œuvre les restructurations du Ministère	Juillet 2008	Mise en œuvre des restructurations liées à l'ajustement des capacités opérationnelle - armée de terre	
	Juillet 2008	Mise en œuvre des restructurations liées à l'ajustement des capacités opérationnelle - marine	
	Juillet 2008	Mise en œuvre des restructurations liées à l'ajustement des capacités opérationnelle - armée de l'air	

Les mesures avancent conformément au calendrier fixé et vont être poursuivies.



Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative






La modernisation du ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative s'organise autour de deux grands axes de transformation : mieux soigner les Français et restaurer l'équilibre financier du système de santé, d'une part ; mettre en place une politique de la jeunesse et des sports plus volontariste pour favoriser la pratique sportive et clarifier l'action à destination des jeunes, d'autre part.

1. Mieux soigner les Français et restaurer l'équilibre financier du système de santé

a) Renforcer la gouvernance du système de santé dans un objectif de performance





Neuf mesures ont pour objectif de renforcer la gouvernance du système de santé dans un objectif de performance.

La création des agences régionales de santé (ARS) constitue la clef de voûte de la réforme de l'organisation du système de santé, dans le but à la fois de mieux soigner les Français et de restaurer l'équilibre financier du système de santé.

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement*
Renforcer la gouvernance du système de santé dans un objectif de performance	Décembre 2007	Mettre en place des dispositifs de stabilisation automatique de l'assurance maladie reposant sur une meilleure maîtrise des dépenses	
	Décembre 2007	Renforcer la lutte contre la fraude au sein de l'assurance-maladie : professionnaliser la fonction de contrôle par une mutualisation des moyens entre les régimes d'assurance-maladie ; développer les outils de lutte contre la fraude	
	Avril 2008	Créer une agence nationale d'appui à la performance hospitalière et médico-sociale, en fusionnant trois opérateurs hospitaliers existants	
	Avril 2008	Création des ARS sur un format large, intégrant le médico-social, et associant État et Assurance maladie	
	Avril 2008	Possibilité de contractualisation entre les ARS et les caisses primaires d'assurance maladie	

* Pour comprendre les critères d'attribution des feux, se référer à la note d'introduction






Juin 2008	La direction de la sécurité sociale (DSS) exercera progressivement la tutelle, à titre principal, de l'ensemble des régimes de sécurité sociale, ainsi que des organismes concourant au financement de la protection sociale	
Juin 2008	Le secrétaire général des ministères sociaux aura autorité sur les fonctions supports. Il présidera, comme représentant des ministres chargés de la santé et de la solidarité, le comité de coordination des ARS, rassemblant les directeurs d'administration centrale, les caisses d'assurance maladie et la CNSA (caisse nationale de solidarité pour l'autonomie), afin d'assurer la cohérence des instructions aux ARS et le suivi de leur activité	
Juin 2008	Un contrat d'objectifs pourra être passé avec la Haute autorité de santé et l'opportunité d'une modification législative permettant au Gouvernement de lui donner des « orientations de travail » sera évaluée	
Juin 2008	Les ministères sociaux sont construits sur la base de quatre pôles, dont un pôle santé, constitué de la direction générale de la santé et de la direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins, dont les synergies devront être développées	

Les mesures avançant conformément au calendrier fixé vont être poursuivies. Pour les autres :

- des décisions seront prises avant la fin de l'année 2008 pour permettre un élargissement effectif de la tutelle de la direction de la sécurité sociale (DSS) sur les régimes de sécurité sociale. Le PLFSS 2009 marque déjà une première étape,
- un contrat d'objectif sera négocié avec la Haute autorité de santé en vue d'une signature courant 2009 et l'opportunité d'une mesure législative sera évaluée,
- les modalités et le calendrier de l'évolution du pôle santé seront précisés d'ici au premier trimestre 2009.

b) Optimiser les structures intervenant dans le domaine de la santé, pour une plus grande efficacité

Trois mesures ont pour objectif d'optimiser les structures intervenant dans le domaine de la santé, afin de les rendre plus performantes et efficaces.

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
Optimiser les structures intervenant dans le domaine de la santé, pour une plus grande efficacité	Avril 2008	Regroupement des agences sanitaires en pôles cohérents correspondant à leurs grandes missions	
	Avril 2008	Fusion de deux administrations centrales chargées de fonctions support (DRAHCG et DAGPB) et mutualisation des fonctions support	
	Avril 2008	Clarification du rôle et de la position des missions et des délégations dans le domaine de la santé, pouvant aller jusqu'à une réinternalisation au sein des directions d'administration centrale	



Les mesures avançant conformément au calendrier fixé vont être poursuivies.











S'agissant du regroupement des agences sanitaires, un plan de mise en œuvre de la fusion entre l'AFSSA (Agence française de sécurité sanitaire des aliments) et l'AFSSET (Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail) sera finalisé avant la fin de l'année 2008, suite à la nomination du nouveau directeur de l'AFSSET, avec en perspective un éventuel rapprochement avec l'INVS (Institut national de veille sanitaire).

2. Une politique de la jeunesse et des sports plus volontariste, pour favoriser la pratique sportive et clarifier l'action à destination des jeunes

Dix mesures visent à renforcer l'action de l'Etat en matière de jeunesse et de sports.

La réforme de la politique du sport a pour objectifs de favoriser le développement de la pratique sportive, de rationaliser l'offre de formation et l'offre d'entraînement sportif de haut niveau.

La réforme de la politique de la jeunesse se fera notamment à travers la réorganisation et la rationalisation des missions des opérateurs du secteur, avec comme objectifs de réduire le nombre de ces structures et d'augmenter la lisibilité de l'action de l'Etat dans les divers champs de l'information des jeunes.

Axe	date de décision	Mesure	Avancement
Renforcer l'effet de levier de l'Etat sur la politique de la jeunesse, de la vie associative et du sport	Avril 2008	Redéfinition des missions des CREPS, évaluation de ces établissements et sur cette base suppression éventuelle d'une partie d'entre eux	
	Avril 2008	Modulation de l'aide en moyens humains et financiers aux fédérations en fonction de leurs projets et de leur développement	
	Avril 2008	Réexamen du dispositif d'exonération des charges sociales sur la rémunération du droit à l'image collective des sportifs professionnels	
	Avril 2008	Réforme de la politique d'attribution des subventions en faveur du sport afin d'éviter le saupoudrage	
	Avril 2008	Fusion de la direction de la vie associative avec celle de la jeunesse et de l'éducation populaire	
	Avril 2008	Intégration des services déconcentrés de la jeunesse et des sports dans des ensembles plus vastes dans le cadre de la réforme de l'État territorial	
	Avril 2008	Renforcement de la tutelle sur les opérateurs	
	Avril 2008	Réorganisation et rationalisation des missions des opérateurs du secteur jeunesse (INJEP, CNJ, CIDJ) avec l'objectif de réduire le nombre de ces structures	
	Avril 2008	Simplification et réforme interne de l'Institut national du sport et de l'éducation physique (INSEP)	
	Avril 2008	Rationalisation de la répartition des compétences entre l'État et le Centre national de développement du sport (CNDS)	



Les mesures avançant conformément au calendrier fixé vont être poursuivies. Pour les autres :

- la redéfinition des missions et l'optimisation du réseau des centres d'éducation populaire et de sport (CREPS) seront précisés avant la fin de l'année 2008, de même que le plan de conduite du changement pour les structures concernées,
- les synergies dégagées par l'intégration des directions régionales de la jeunesse et des sports dans les directions régionales de la cohésion sociale, ainsi que la réforme des opérateurs du secteur jeunesse, seront précisées avant la fin de l'année 2008 ; la préfiguration de ces directions est engagée dans huit régions depuis le début du mois de septembre.



Ministère du Logement et de la Ville

Dans un contexte de pénurie de logements et de déséquilibre du marché immobilier, les attentes des Français sont extrêmement fortes en matière d'offre de logements et de réduction des inégalités territoriales.

Face à l'urgence, le ministère du Logement et de la Ville concentre ses moyens sur les quartiers et les publics prioritaires. Les réformes engagées dans le cadre de la révision générale des politiques publiques doivent ainsi permettre :

- de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et le reste du territoire national,
- de recentrer la réalisation de logements locatifs sur les zones où le marché immobilier est tendu,
- de garantir une meilleure équité dans la gestion du parc HLM,
- de rendre le 1% logement plus efficace.

Pour réaliser ces objectifs, le ministère du Logement et de la Ville organise ses réformes autour de quatre grands enjeux.

1. Renforcer les dispositifs de pilotage de la politique de la Ville

Trois mesures visent à optimiser la gouvernance de la politique de la Ville en restructurant les dispositifs de pilotage stratégique de l'Etat à tous les niveaux (central et territorial), afin de renforcer la coordination interministérielle et de redéfinir le périmètre et les missions de ses différents acteurs.

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement*
Renforcer les dispositifs de pilotage de la politique de la Ville	Avril 2008	Révision de la mission et du périmètre de la Délégation Interministérielle à la Ville (DIV) pour la recentrer sur le secrétariat général du Comité interministériel à la ville (CIV)	●
	Avril 2008	Révision des missions de l'ACSE compte tenu d'un transfert de ses missions tournées vers l'insertion des personnes immigrées au nouvel opérateur de la politique d'immigration et d'intégration	●
	Avril 2008	Réexamen du rôle de l'Etablissement public d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (EPARECA) dans les projets de rénovation urbaine	●




Le nouveau délégué interministériel à la Ville s'est vu confier la mission de proposer, avant la fin 2008, un dispositif plus efficace pour le pilotage de cette politique.

* Pour comprendre les critères d'attribution des feux, se référer à la note d'introduction



2. Améliorer le ciblage et l'efficacité de la politique de la Ville



Trois mesures ont pour but d'améliorer l'efficacité de la politique de la Ville, afin de se concentrer sur l'essentiel : fixer des thèmes prioritaires d'intervention, dans un nombre de quartiers mieux ciblé.

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
Améliorer le ciblage et l'efficacité de la politique de la Ville	Décembre 2007	Concentration géographique et temporelle plus forte des moyens de la politique de la ville	
	Décembre 2007	Examen de la mise en place de mécanismes inspirés du dégageant d'office des fonds européens	
	Décembre 2007	Encouragement du recours à des outils de type "opération d'intérêt national"	

Afin de préciser les modalités de la réforme, un document d'orientation doit être établi pour le comité interministériel à la Ville de décembre 2008. Il annoncera des décisions de réorientation, ainsi que le lancement d'une concertation avec les parties prenantes, qui devra aboutir avant avril 2009.

3. Accroître l'offre de logements

Deux mesures ont pour objectif d'accroître l'offre de logements, afin de développer l'offre dans les zones tendues en termes de marché immobilier (parc locatif peu développé, loyers élevés, déséquilibre entre l'offre et la demande) et d'améliorer la gouvernance des acteurs.

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
Accroître l'offre de logement	Avril 2008	Réforme des outils de programmation de l'urbanisation (PLU, PLH) pouvant prendre la forme d'une responsabilisation des agglomérations	
	Avril 2008	Recentrage des aides à l'investissement locatif sur les besoins prioritaires	

Ces deux mesures ont été intégrées au projet de loi logement, intitulé "Projet de loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion", en cours d'examen par le Parlement.







4. Améliorer le ciblage et l'efficacité des aides au logement

Six mesures visent à améliorer le ciblage et l'efficacité des aides au logement. Il s'agit de :

- donner une vocation plus sociale au parc HLM, qui sera recentré sur les catégories les plus modestes,
- assurer une meilleure équité en termes de taux d'effort, pour les ménages qui ne sont soumis à aucun dispositif d'aide ou de surloyer,



- améliorer l'équité et l'efficacité du parc locatif social par une meilleure répartition de l'effort locatif,
- réallouer l'excédent de ressources inemployé de certains organismes pour permettre à ceux qui en ont le plus besoin de renforcer leurs investissements,
- renforcer l'affectation du 1% logement au profit du développement locatif, de la rénovation urbaine et de l'aide à l'accession à la propriété,
- traduire la mission d'intérêt général des bailleurs sociaux en objectifs précis, assortis d'indicateurs qui seront suivis dans la durée.

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
Améliorer le ciblage et l'efficacité des aides au logement	Avril 2008	Abaissment du plafond de ressources HLM de 10 % et indexation de celui-ci sur l'indice des prix, à l'image des loyers	
	Avril 2008	Expérimentation d'un loyer progressif en fonction des revenus dans le parc HLM	
	Avril 2008	Mise en place d'un relèvement des surloyers	
	Avril 2008	Mutualisation des ressources financières des organismes HLM afin d'assurer une solidarité entre les organismes ayant des moyens importants et pas de demande adressée et ceux qui ont des moyens faibles et une forte demande	
	Avril 2008	Rénovation du 1% logement et de sa gouvernance en vue de réorienter l'utilisation des crédits et de limiter les coûts de gestion	
	Avril 2008	Généralisation du conventionnement global d'ici à 2012 au plus tard avec les opérateurs HLM, afin de mieux moduler l'aide qui leur est apportée aux besoins des populations et aux services rendus aux locataires	

Ces mesures ont été intégrées au projet de loi logement, intitulé "Projet de Loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion", en cours d'examen au Parlement.

Pour l'ensemble de ces mesures, un dispositif précis de suivi de la performance sera élaboré.







Ministère de la Culture et de la Communication

La réforme portée par le ministère de la Culture et de la Communication vise, d'une part, à opérer le repositionnement stratégique des services centraux du ministère, tout en renforçant ses capacités de pilotage des opérateurs et des services déconcentrés, et, d'autre part, à améliorer l'efficacité de la politique culturelle.

1. Réorganiser les administrations du ministère pour mieux piloter les opérateurs

Quatre mesures permettent le repositionnement stratégique des services centraux du ministère et le renforcement de ses capacités de pilotage des opérateurs et des services déconcentrés.

Axe	Date de la décision	Mesure	Avancement*
Opérer le repositionnement stratégique de ses services centraux et l'amélioration de ses capacités de pilotage des opérateurs et des services déconcentrés	Décembre 2007	Réorganisation de l'administration centrale autour des principales missions, ce qui conduira à réduire le nombre de directions d'administration centrale de 10 à 4 ou 5	
	Décembre 2007	Regroupement des 7 corps d'inspection du ministère	
	Décembre 2007	Généralisation des contrats pluriannuels de performance et des lettres de missions aux dirigeants des opérateurs	
	Décembre 2007	Le fonctionnement des directions régionales des affaires culturelles sera amélioré : leurs priorités seront mieux définies, leurs crédits seront moins fléchés par le niveau national, certaines de leurs procédures seront allégées et la polyvalence des conseillers sera renforcée. La gestion de leurs crédits sera mieux évaluée	

* Pour comprendre les critères d'attribution des feux, se référer à la note d'introduction

Les mesures avancent conformément au calendrier fixé. Il convient de noter que :











- l'organigramme de l'administration centrale du ministère sera présenté avant la fin de l'année 2008 et fera apparaître de véritables synergies « métiers » et une simplification de l'organisation qui se traduira, notamment, par la disparition des directions existantes, regroupées dans 3 directions générales et un secrétariat général,
- l'ensemble des 7 services d'inspection du ministère seront fusionnés en une inspection générale et deux inspections spécialisées métiers,





- les textes d'organisation de l'administration centrale du ministère sont en cours d'élaboration et seront soumis avant la fin de l'année 2008 à la concertation.

2. Améliorer l'efficacité de la politique culturelle pour mieux utiliser les ressources

Douze mesures ont pour objectif la recherche d'une meilleure efficacité de la politique culturelle.

Axe	Date de la décision	Mesure	Avancement
Rechercher une meilleure efficacité de la politique culturelle	Décembre 2007	Réforme de l'audiovisuel public extérieur pour créer des synergies entre les opérateurs et améliorer leur visibilité	
	Décembre 2007	Fin de la gestion directe de musées par la direction des musées de France	
	Décembre 2007	Modernisation de la gestion de la Réunion des musées nationaux (RMN) par filialisation de certaines de ses activités commerciales et rapprochement avec le Centre des monuments nationaux	
	Décembre 2007	Rénovation du statut du CNC avec création d'un conseil d'administration	
	Décembre 2007	Regroupement du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie en un seul opérateur, présent sur deux sites	
	Décembre 2007	Définir les modalités de transfert des sites patrimoniaux aux collectivités territoriales	
	Juin 2008	L'efficacité de la politique de restauration des monuments historiques sera renforcée, notamment par la mise en concurrence des architectes en chefs des monuments historiques	
	Juin 2008	Le développement des ressources propres des établissements publics et la maîtrise de leurs coûts seront recherchés, afin d'alléger la part des subventions de l'État dans leur budget	
	Juin 2008	La politique de l'archéologie préventive sera rendue plus performante. Le rendement de la redevance d'archéologie préventive sera amélioré. Le développement d'une offre concurrentielle permettra de démultiplier les capacités d'intervention en matière de fouilles. Les modes de recrutement au sein de l'INRAP, opérateur de l'État, seront modernisés. Enfin, la possibilité juridique d'une filialisation des activités de fouille sera examinée	
	Juin 2008	En matière de maîtrise d'ouvrage, le ministère de la Culture et de la Communication devra renforcer sa capacité de pilotage des grands projets. Un rapprochement entre le service national des travaux (SNT) et l'établissement public de maîtrise d'ouvrage des travaux culturels (EMOC) sera recherché	



Jun 2008	La redéfinition des modalités d'intervention de l'État en faveur du spectacle vivant sera recherchée en concertation avec les collectivités territoriales qui assurent aujourd'hui une part prépondérante du financement des structures en région. Lancés le 11 février 2008, les « Entretiens de Valois », instance commune de réflexion sur le spectacle vivant rassemblant l'État, les collectivités territoriales et les professionnels du secteur, serviront de base aux décisions qui seront arrêtées avant la fin de l'année	
Jun 2008	Une rationalisation des écoles du ministère sera engagée pour permettre la constitution de pôles d'excellence, dans le cadre de la réforme du LMD, assurant la meilleure insertion professionnelle des élèves	

Les mesures avançant conformément au calendrier fixé vont être poursuivies. Pour les autres, les décisions suivantes ont été prises :

- concernant la fin de la gestion directe de musées par la direction des musées de France, pour fin décembre 2008, au delà des premières créations d'établissement public annoncées, les évolutions envisagées pour les musées encore sous statut de SCN (services à compétence nationale) seront précisées, dans le cadre du travail conduit entre la direction des musées de France et la Réunion des musées nationaux (RMN),
- pour la fin du premier trimestre 2009, un plan stratégique de la Réunion des musées nationaux (RMN) à 5 ans sera présenté. Il fera apparaître les modalités de filialisation des activités commerciales de l'établissement et le renforcement concret des prestations réalisées par la RMN au profit des musées,
- les modalités financières des transferts des sites patrimoniaux aux collectivités territoriales seront précisées avant la fin de l'année 2008,
- pour fin décembre 2008, le statut des architectes en chef des monuments historiques sera revu par décret, afin d'ouvrir le secteur à tous les architectes ressortissants de l'Union européenne disposant des garanties professionnelles nécessaires,
- pour avoir une politique de l'archéologie préventive plus performante, l'offre concurrentielle sera développée et la mise en œuvre de contrats spécifiques («contrats d'opérations») continuera à être expertisée,
- la mise en projet du chantier de renforcement des capacités de pilotage des grands projets se traduira par un plan d'action détaillé à la fin du premier trimestre 2009,
- dès la fin du mois de janvier 2009, un plan d'action détaillé présentera l'impact et les modalités de mise en œuvre des décisions prises dans le cadre des « entretiens de Valois » (instance commune de réflexion sur le spectacle vivant rassemblant l'État, les collectivités territoriales et les professionnels du secteur). Un dispositif de suivi de leur application sera déployé,
- la mise en projet du chantier de rationalisation des écoles du ministère se traduira par un plan d'action détaillé, à la fin du premier trimestre 2009.



Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique

La révision générale des politiques publiques au ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique s'articule autour de deux grands axes : améliorer la qualité de service pour les usagers et lutter contre la fraude, tout en adaptant l'organisation administrative et les structures du ministère afin de développer la culture de performance et d'obtenir dans les années à venir des gains de productivité.

En outre, le ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique assure également la coordination de la mise en œuvre de mesures transversales décidées par la RGPP et qui concernent tous les ministères. Ces mesures se répartissent selon cinq thématiques :




- rationaliser les fonctions supports de l'État,
- réduire « l'impôt papier »,
- améliorer le service aux usagers de l'administration,
- moderniser la gestion des ressources humaines de la fonction publique,
- réformer la gouvernance budgétaire.

I) Mesures spécifiques au Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique

1. Améliorer la qualité de service pour les usagers et lutter contre la fraude



Trois mesures ont pour objectif d'améliorer la qualité du service rendu, d'une part aux contribuables, d'autre part aux entreprises. Deux mesures concernent la lutte contre la fraude.

Les démarches des contribuables seront simplifiées grâce à la mise en place d'un guichet fiscal unique et à l'élargissement des outils dématérialisés mis à leur disposition pour la déclaration et le paiement de l'impôt sur le revenu (virement, prélèvement, paiement en ligne). Les entreprises quant à elles pourront bénéficier de la dématérialisation des procédures de dédouanement.

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement*
Améliorer la qualité de service pour les usagers et les agents	Avril 2008	Unification des deux réseaux de la DGI et de la DGCP sur le territoire	
	Avril 2008	Accélération du déploiement de l'application informatique des douanes Delta pour que celle-ci soit effective d'ici à 2012 et adaptation des bureaux de douane en conséquence	
	Avril 2008	Généralisation progressive de la déclaration et du paiement dématérialisé (virement, prélèvement, paiement en ligne) de l'impôt sur le revenu, puis de la taxe d'habitation et de la taxe foncière	

* - Pour comprendre les critères d'attribution des feux, se référer à la note d'introduction



Lutter contre la fraude	Décembre 2007	Renforcer la lutte contre la fraude : renforcer la coordination des politiques de lutte contre les fraudes ; professionnaliser la fonction de contrôle par une mutualisation des moyens ; développer les outils de lutte contre la fraude	
	Décembre 2007	Développer la lutte contre la fraude : généralisation des comités locaux de lutte contre la fraude ; automatisation des contrôles des caisses d'allocation familiales et développement de l'analyse des risques ; développement des échanges de données informatiques ; mise en place d'indicateurs de performance des contrôles	







Les premiers guichets fiscaux uniques ont été mis en place, à titre d'expérimentation, en septembre 2008, dans la perspective d'une généralisation d'ici 2012. L'unification des réseaux, cœur de la réforme, puis l'harmonisation des statuts, sont programmées sur la période 2009-2012.

S'agissant de la déclaration et du paiement dématérialisés de l'impôt, la tendance initiée ces dernières années de simplification et de facilitation des démarches du contribuable sera poursuivie et accélérée dans les années qui viennent. Compte tenu des travaux réalisés pour fusionner la DGI et la DGCP en centrale en 2008, cette mesure n'a pas pu avancer au rythme souhaité.

2. Adapter l'organisation administrative du ministère aux nouveaux enjeux.

Sept mesures concernent directement la transformation du ministère, à la fois au niveau de l'administration centrale et des services déconcentrés, avec notamment :

- la création de la direction générale des finances publiques (DGFIP), qui permettra d'aller plus loin dans la modernisation de l'administration fiscale et de faciliter la mise en place du guichet fiscal unique ;
- la réorganisation du réseau des bureaux de douane afin de mieux répondre aux besoins des entreprises et de s'adapter à l'entrée de la Suisse dans l'espace Schengen.

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
Adapter l'organisation administrative aux nouveaux enjeux	Décembre 2007	Transfert de la DGAFP au ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique	
	Avril 2008	Fin du statut des conservateurs des hypothèques	
	Avril 2008	Evolution du réseau des conservations des hypothèques	
	Avril 2008	Généralisation des échanges d'actes et de données entre les notaires et les conservations des hypothèques	
	Avril 2008	Optimisation des moyens de la douane dans le cadre de l'entrée de la Suisse dans la zone Schengen	
	Avril 2008	Création d'une nouvelle administration centrale de la direction générale des finances publiques en mettant en commun les métiers proches et permettant une diminution de son format	



Juin 2008 La direction de la sécurité sociale (DSS) exercera progressivement la tutelle, à titre principal, de l'ensemble des régimes de sécurité sociale, ainsi que des organismes concourant au financement de la protection sociale



Les administrations centrales de la DGCP et de la DGI ont fusionné avant l'été 2008, pour donner naissance à la DGFIP, dont l'organigramme a été publié en juin. Le regroupement physique des agents devrait être terminé d'ici à la fin de l'année 2008. S'agissant des conservateurs des hypothèques, le statut est amené à disparaître à horizon 2011.








Des décisions seront prises avant la fin de l'année 2008 pour permettre un élargissement effectif de la tutelle de la direction de la sécurité sociale (DSS) sur les régimes de sécurité sociale. Le PLFSS 2009 marque déjà une première étape.

II) Mesures de nature interministérielle





1. Rationaliser les fonctions supports de l'Etat

Onze mesures portées par le ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique visent à rationaliser les fonctions support de l'Etat (gestion de l'immobilier, des achats et de la paye des agents de l'Etat). Ces réformes concernent l'ensemble des ministères et leur mise en œuvre, complexe, s'opèrera par étapes sur plusieurs années.

En matière de pensions, l'ensemble des agents de l'Etat pourra bénéficier d'un compte individuel retraite, afin de pouvoir connaître leurs droits au fur et à mesure de leur carrière. Un service d'information par téléphone ou par Internet permettra de prendre connaissance en temps réel des droits acquis.

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
Rationaliser les fonctions support de l'Etat	Décembre 2007	Constitution du compte individuel retraite de chaque fonctionnaire permettant une connaissance de leurs droits à retraite au fur et à mesure de leur carrière	
	Décembre 2007	Mise en place de centres d'appel téléphoniques et internet par lesquels les fonctionnaires retraités et actifs pourront obtenir des renseignements à caractère général ou sur leur dossier personnel de pension	
	Décembre 2007	A terme, mise en place d'un processus unique et industrialisé de la liquidation des pensions	
	Décembre 2007	Création d'un opérateur national de paye au service de la restructuration de la chaîne paye	
	Décembre 2007	Mise en place d'un Etat propriétaire unique	
	Décembre 2007	Généralisation des loyers budgétaires	
	Décembre 2007	Remplacement de la notion juridique d'affectation par des quasi-baux publics révisables et qui définiront les obligations de chaque partie (loyer, entretien)	



Décembre 2007	Recensement et dynamisation du patrimoine détenu par les grands opérateurs	
Décembre 2007	Création d'un service des achats de l'Etat, chargé du pilotage et de la coordination des achats courants des administrations de l'Etat	
Décembre 2007	Dans chaque ministère où il n'existe pas, nomination d'un responsable des achats ayant compétence sur l'ensemble des achats courants du ministère	
Décembre 2007	Développement de l'externalisation du parc automobile de la gamme commerciale, sur le modèle du travail conduit par le ministère de la Défense en la matière	

Le recensement du patrimoine des opérateurs n'avançant pas au rythme souhaité, des sanctions seront prises envers les opérateurs non coopératifs. Elles pourront prendre la forme d'une réduction de la part variable de la rémunération des dirigeants, d'une réduction de la subvention des opérateurs fautifs ou d'un gel (ou non-dégel) d'une partie de leurs crédits.




Concernant l'externalisation du parc automobile, un nombre plus important de véhicules doit être atteint, pour réussir cette expérimentation. Un travail complémentaire est donc nécessaire, axé sur l'analyse du fonctionnement actuel de la gestion automobile dans les ministères. Une mission d'inspection sera en conséquence lancée pour recueillir et agréger l'ensemble des données.

2. Réduire « l'impôt papier »

Trois mesures ont pour objectif de réduire « l'impôt papier » pour les entreprises et pour l'administration.

La réduction de « l'impôt papier » consiste en la simplification, voire la suppression, des obligations d'informations jugées les plus irritantes pour les entreprises et pour l'administration. L'objectif est, pour les 1 000 procédures les plus lourdes, de diminuer de 25% la charge administrative pesant sur les entreprises à horizon 2011, afin notamment de renforcer leur compétitivité

Cet objectif de réduction des charges est également poursuivi par les administrations, afin de libérer des moyens au profit des fonctions d'accueil et de conseil aux entreprises.

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
Réduire l'impôt papier	Décembre 2007	Recensement de l'ensemble des obligations administratives imposées aux entreprises et identification des possibilités de rationalisation	
	Décembre 2007	Mesure des charges administratives pour les obligations jugées prioritaires par les entreprises et les services instruisant les dossiers	
	Décembre 2007	Mise en œuvre de plans de simplification pour les 1 000 procédures les plus lourdes ou jugées les plus « irritantes » avec un objectif de réduction des charges de 25%	










86 plans d'actions ont été validés pour la réduction des procédures les plus lourdes (permis de construire, taxe d'apprentissage, déclaration d'intention de commencement de travaux par exemple).

48 plans d'actions supplémentaires seront progressivement lancés.

3. Améliorer le service aux usagers de l'administration

Huit mesures ont pour objectif d'améliorer le service aux usagers de l'administration. Elles visent à répondre à une attente prioritaire des usagers des services publics.

Cet engagement doit se traduire notamment par l'amélioration de l'accueil physique et téléphonique : adaptation des horaires d'accueil, élargissement des services offerts, baisse du coût des appels téléphoniques vers l'administration, amélioration de la qualité de l'accueil par l'application des 19 engagements du référentiel Marianne.

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
Améliorer le service aux usagers de l'administration	Décembre 2007	Extension des garanties données au public sur la qualité de l'accueil : application systématique des 18 engagements de service et de suivi de l'accueil à toutes les administrations d'Etat (référentiel Marianne)	
	Décembre 2007	Amélioration de l'accueil physique des administrations : élargissement des horaires d'ouverture des guichets en fonction des attentes locales des usagers et mise en place de plages horaires de rendez-vous pour tous les services accueillant du public afin de réduire les temps d'attente aux guichets	
	Décembre 2007	Amélioration de l'efficacité de l'accueil téléphonique des administrations : stratégie de mise en place dans chaque ministère d'un accueil téléphonique de qualité	
	Décembre 2007	Amélioration de l'efficacité de l'accueil téléphonique des administrations : élargissement des horaires d'ouverture du centre d'appel généraliste « 39-39 » (8h00 à 20h00 du lundi au vendredi et les samedis de 9h00 à 18h00), extension des services offerts par le 3939	
	Décembre 2007	Amélioration de l'efficacité de l'accueil téléphonique des administrations : limitation du coût d'appel vers les administrations au coût d'un appel local	
	Décembre 2007	L'accueil physique et téléphonique de chacun des ministères fera l'objet d'une évaluation extérieure par un tiers, qui sera publiée annuellement	
	Décembre 2007	Renforcement de l'administration électronique : création d'un portail internet unique de renseignement administratif et d'accès aux téléprocédures, adoption d'une charte ergonomique unique pour tous les services en ligne, mise en place de l'accusé de réception	



électronique à toute demande formulée par
courriel

Les services offerts par le numéro d'appel 3939 « Allo Service Public » ont été améliorés : les horaires de l'accueil téléphonique ont été élargis, et de nouveaux services, comme par exemple l'accompagnement des usagers pour l'instruction d'un dossier, doivent entrer en vigueur avant la fin de l'année 2008. Parallèlement, l'exploitation d'enquêtes menées auprès des usagers permettra d'ici la fin 2008 la définition précise d'une stratégie de l'accueil téléphonique répondant au plus près à leurs attentes.





Par ailleurs, le coût d'un appel passé à partir d'un téléphone fixe vers le 3939 a été ramené au prix d'un appel local. Cette diminution des coûts d'appel pour les usagers concerne aussi les principaux centres d'appel des administrations. Le coût des appels passés depuis un téléphone mobile vers le 3939 sera lui aussi limité au cours de l'année 2009.

En outre dès la fin de l'année 2008, des « enquêtes mystère » vont être mises en place pour vérifier le respect des engagements du référentiel Marianne et la mise en œuvre de l'adaptation des horaires d'ouverture. Leurs résultats seront rendus publics en février 2009.


4. Moderniser la gestion des ressources humaines de la fonction publique

Cinq mesures visent à moderniser la gestion des ressources humaines de la fonction publique.

La création d'un droit effectif à la mobilité pour les agents a pour objectif de faciliter et d'encourager la mobilité interne, entre les administrations, et externe, vers le secteur privé. Ainsi, les agents pourront développer de nouvelles compétences, ce qui renforcera la valorisation de leur travail et de leur parcours.

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
Moderniser la gestion des ressources humaines de la fonction publique	Décembre 2007	Refondation des grilles des catégories B, A et C et refondation du statut de la fonction publique dans le prolongement du Livre blanc	
	Décembre 2007	Création, pour chaque fonctionnaire, d'un droit effectif à la mobilité, passant notamment par la réforme des mises à disposition	
	Décembre 2007	Développement du suivi individualisé des agents et de la culture du résultat au sein de l'administration : substitution d'un entretien d'évaluation à la notation, extension aux cadres de la rémunération en fonction des résultats, mise en place d'entretiens et de bilans de carrière, mise en place d'une révision générale du contenu des concours	
	Décembre 2007	Amélioration de l'ouverture de la fonction publique à la diversité des profils : suppression de toutes les limites d'âge pour l'accès à la fonction publique, suppression des barrières liées aux critères physiques, mise en place d'un plan en faveur de la diversité des effectifs dans toutes les écoles de la fonction publique	








Décembre 2007	Pénalisation financière des administrations de l'Etat qui ne s'inscrivent pas sur une trajectoire de respect de l'objectif d'insertion professionnelle des handicapés	
---------------	---	---

5. Réformer la gouvernance budgétaire

Cinq mesures ont pour objectif de réformer la gouvernance budgétaire de l'Etat.

L'adoption d'un budget pluriannuel a pour objectif de renforcer la visibilité budgétaire pour l'ensemble des ministères, de faciliter la programmation de projets au long terme, et d'améliorer la maîtrise de la dépense publique.

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
Réformer la gouvernance budgétaire	Décembre 2007	Adoption d'un budget pluriannuel couvrant la période 2009 à 2011	
	Décembre 2007	Définition de règles d'adoption plus strictes pour les dépenses fiscales, les mesures d'exonérations de cotisations sociales et les dispositifs affectant l'assiette des cotisations et contributions de sécurité sociale : limitation dans le temps de ces mesures, obligation de réaliser une étude d'impact préalable et examen périodique de leur efficacité socio-économique	
	Décembre 2007	Etude de faisabilité d'une norme de dépenses fiscales à réaliser dans le cadre du conseil d'orientation des finances publiques	
	Décembre 2007	Allègement du contrôle financier, avec une expérimentation de suppression du visa préalable, remplacé par un comité d'engagement en amont	
	Juin 2008	Sous réserves de contraintes spécifiques, les opérateurs sont inclus dans le périmètre d'application du principe de non remplacement d'un départ à la retraite sur deux, comme l'ensemble des administrations de l'Etat. Par ailleurs, l'exercice de leur tutelle sera modernisé, notamment par la généralisation des lettres de mission pour les dirigeants et par la fixation d'objectifs précis.	

Pour la première fois, une loi de programmation des finances publiques a été présentée au Parlement, au même moment que le projet de loi de finances pour 2009. Cette loi de programmation, qui porte sur la période 2009-2012, est notamment le support juridique du budget triennal de l'Etat, qui couvre la période 2009-2011.

Plusieurs articles de la loi de programmation des finances publiques précisant les règles d'adoption et les modalités d'évaluation des dépenses fiscales seront discutés pendant la session parlementaire en cours.

Le vote de la loi de programmation des finances publiques est prévu en fin d'année 2008. Un bilan de sa mise en œuvre sera présenté chaque année au Parlement, au moment du débat d'orientation sur les finances publiques.



Réforme de l'administration territoriale de l'État

L'administration déconcentrée est confrontée depuis plusieurs années à trois grandes évolutions :

- la décentralisation,
- de nouvelles attentes des citoyens, l'évolution de leurs besoins et de leur mode de vie,
- les nouveaux moyens de l'action administrative, notamment liés aux progrès rendus possibles par les nouvelles technologies.




Afin de mieux répondre à ces évolutions, la réforme de la structure territoriale de l'État a été engagée dans le cadre de la RGPP : elle concerne pratiquement tous les ministères, comporte de multiples dimensions simultanées et doit tenir compte des transformations conduites par chaque ministère. La mission interministérielle pour la réforme de l'administration territoriale de l'État (MIRATE) est chargée d'accompagner la mise en œuvre de cette réforme, qui s'articulera autour de quatre axes principaux.

1. Réorganiser le niveau régional de l'administration de l'État pour en améliorer la lisibilité et l'efficacité en matière de pilotage des politiques publiques

Le niveau régional devient le niveau de droit commun pour piloter les politiques publiques. À un schéma éparpillé qui juxtaposait des structures de taille et missions différentes, et qui impliquait une importante activité de coordination interservices au détriment des activités de pilotage et de conception, succède un schéma reposant sur des périmètres de compétence correspondant globalement aux missions des ministères dans l'organisation gouvernementale.



La MIRATE pilote la mise en œuvre de cinq mesures concernant le niveau régional de l'administration. Les ministères pilotent directement la mise en place des nouvelles directions régionales (DIRECCTE, DRJSCS, DREAL, etc.).

Les secrétariats généraux pour les affaires régionales (SGAR) seront renforcés afin de coordonner la mutualisation des fonctions supports au niveau interministériel (bourse à l'emploi, etc.).

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement*
Réorganiser le niveau régional de l'administration de l'État	Décembre 2007	Faire du niveau régional le niveau de droit commun du pilotage des politiques publiques de l'État dans les territoires	
	Décembre 2007	Création d'un nombre très réduit de grandes directions régionales avec des périmètres de compétence correspondant largement aux périmètres des missions des ministères dans la nouvelle organisation gouvernementale	
	Avril 2008	Limitation du nombre de directions régionales à huit	

* Pour comprendre les critères d'attribution des feux, se référer à la note d'introduction







Avril 2008	Renforcement des SGAR dans le cadre des mutualisations régionales et départementales	
Juin 2008	L'organisation interministérielle des secrétariats généraux pour les affaires régionales -SGAR sera consolidée, notamment au travers de la sélection des secrétaires généraux et du portage budgétaire des chargés de missions. Ils assureront également le pilotage des mutualisations à l'échelle régionale	

L'ensemble des mesures concourant à cet objectif a été lancé :







- la fusion des administrations régionales en un nombre limité de grandes directions conduira à de nouvelles entités intégrées, tant dans l'exercice des missions que dans leur organisation. Les comités de pilotage de ces réorganisations ont été installés pour chacune des nouvelles directions. Les plans de déploiement ont été arrêtés et les préfigurations lancées. La MIRATE effectuera un suivi régulier du degré d'intégration des nouvelles entités ;
- le renforcement des SGAR a été décidé. Le contenu précis du projet de décret devra être arrêté avant la fin de l'année 2008. Il devra préciser notamment les modalités de pilotage et le champ des mutualisations concernés par l'évolution du rôle des SGAR, et donc le périmètre précis de la réforme sur le sujet. Le calendrier de déploiement des plateformes RH au sein des SGAR devra également être défini avant la fin de l'année 2008, en vue de développer un service RH de proximité au profit des agents.

2. Adapter le niveau départemental de l'administration de l'État aux besoins locaux en créant deux ou trois directions interministérielles

L'échelon départemental est réorganisé en fonction des besoins des citoyens sur le territoire et non, comme dans les régions, selon les lignes de découpage des périmètres ministériels. Cette nouvelle organisation sera articulée autour de la préfecture et de deux ou trois directions, pour tenir compte des spécificités de chaque département.

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
Adapter le niveau départemental de l'administration de l'État	Décembre 2007	Réorganisation des services de l'État dans les départements en fonction des bénéficiaires de chaque politique publique	
	Avril 2008	Création d'une direction départementale compétente sur les sujets de sécurité alimentaire et sanitaire et de protection des consommateurs	
	Avril 2008	Création d'une direction départementale compétente en matière de cohésion sociale	
	Avril 2008	Prise en compte des spécificités propres de certains départements pour définir un schéma départemental resserré, pouvant donner lieu à une modularité	



Jun 2008	Le schéma de base de l'organisation de l'État dans le département reposera sur deux structures : la direction départementale des territoires et la direction départementale de la protection des populations, laquelle assumera également les fonctions relevant de la cohésion sociale. Lorsque les caractéristiques du département le justifient une troisième direction départementale chargée de la cohésion sociale sera constituée. Le schéma est complété de l'inspection d'académie, de la direction départementale des finances publiques ainsi que du pôle sécurité intérieure	
Jun 2008	La préfecture du département regroupera le cabinet, la logistique et les moyens ainsi que les services chargés des libertés publiques, des élections, du contrôle de légalité, ou dont les compétences n'auront pas été réparties entre les directions départementales	
Jun 2008	La direction départementale de la protection des populations, constituée notamment à partir des actuelles directions départementales des services vétérinaires, sera la correspondante principale des unités départementales de la concurrence – consommation – répression des fraudes. Le positionnement des services de veille et de sécurité sanitaires par rapport à ces directions départementales sera fonction des décisions prises prochainement sur les Agences régionales de Santé - ARS	
Jun 2008	La direction départementale du territoire traitera des politiques à impact territorial sur le socle constitué par les actuelles directions départementales de l'équipement et de l'agriculture et les services « environnement » des préfectures, et sera la correspondante principale des unités départementales des DREAL et des DRAC (SDAP)	
Jun 2008	La direction départementale de la cohésion sociale regroupera la direction départementale de la jeunesse et des sports - DDJS et le service des droits des femmes - SDFE ainsi que les fonctions sociales des DDASS et des DDE (hébergement d'urgence et logement dans sa fonction sociale) et les services de la préfecture correspondants	
Jun 2008	Le schéma départemental de base pourra être adapté en fonction des caractéristiques et des besoins locaux, après concertation avec l'ensemble des partenaires : une circulaire du Premier ministre aux préfets organisera cette démarche afin d'obtenir des schémas stabilisés pour la fin de l'année	

Le chantier départemental a été cadré par les différents CMPP et par plusieurs instructions ou circulaires du Premier ministre (instruction du 19 mars 2008, circulaire du 7 juillet 2008, etc.). La plupart des 10 mesures concourant à cet objectif ont été lancées.

Des propositions d'organisation des services pour chaque département sont en cours d'élaboration par les préfets et sont attendues pour la fin du mois de novembre 2008. La nouvelle organisation des préfectures sera intégrée dans ces propositions.






Les départements préfigurateurs mettront en place dès 2009 leur nouvelle organisation, pour une généralisation à tous les départements au 1^{er} janvier 2010.



3. Clarifier les responsabilités entre les différents échelons de l'administration territoriale et renforcer le pilotage local des opérateurs

La nouvelle organisation doit également permettre de clarifier les rapports hiérarchiques et fonctionnels entre les services des différents niveaux d'organisations (région et département), la région devenant le niveau de pilotage de droit commun des politiques publiques

Cinq mesures visent à clarifier les responsabilités entre les différents échelons de l'administration territoriale et à renforcer le pilotage local des opérateurs.

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
Clarifier les responsabilités entre les différents échelons de l'administration territoriale et renforcer le pilotage local des opérateurs	Décembre 2007	Affirmation de l'autorité hiérarchique du préfet de région sur le préfet de département	
	Avril 2008	Rapprocher chaque fois que possible des services de l'État les services d'opérateurs dont le mode d'intervention et les missions sont proches	
	Juin 2008	L'autorité hiérarchique du préfet de région sur le préfet de département dans la conduite des politiques publiques se traduira, au travers d'une adaptation des textes, par un pouvoir d'évocation, par le préfet de région, des sujets relevant des préfets de département pour lesquels une coordination régionale renforcée est indispensable, permettant ainsi d'assurer le pilotage et la cohésion de l'action interministérielle de l'État à cette échelle	
	Juin 2008	Les préfets de région et de département seront les délégués des agences nationales lorsque celles-ci exercent leurs attributions sur le territoire (ANRU, ACSE, ADEME, offices agricoles fusionnés, opérateur du MIINDS, etc., à l'exception de l'opérateur issu de la fusion de l'ANPE et de l'UNEDIC)	
	Juin 2008	Le préfet de département aura autorité directe sur les unités départementales des services régionaux lorsqu'elles traiteront de dossiers relevant de domaines de sa compétence	

Compte tenu de l'affirmation du niveau régional, les périmètres de compétence respectifs du préfet de région et du préfet de département doivent être clarifiés. Le décret du 29 avril 2004, fixant les responsabilités respectives du préfet de région et du préfet de département ainsi que les liens entre les deux niveaux, est en cours de révision.


Dans le même objectif, la MIRATE travaille à définir des critères caractérisant l'action infrarégionale des unités territoriales des directions régionales en vue de préciser les conditions d'exercice des autorités hiérarchiques et fonctionnelles.

Parallèlement, la MIRATE définit les modalités selon lesquelles le préfet pourra asseoir son rôle dans le pilotage local des opérateurs.



4. Mettre en place les outils transversaux permettant le bon fonctionnement de l'administration territoriale réorganisée

Afin de faciliter la mutualisation des moyens de fonctionnement au sein des nouvelles directions départementales interministérielles, les outils budgétaires existants doivent être adaptés, dans l'attente de la mise en place de nouveaux outils dans le cadre du déploiement de CHORUS.

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
Mettre en place les outils transverses permettant le bon fonctionnement de l'administration territoriale réorganisée	Juin 2008	Les nouvelles directions départementales, placées sous l'autorité des préfets de département, regrouperont les services de divers ministères ; elles seront l'interface des unités locales des directions ou services régionaux ; les agents y seront affectés tout en demeurant rattachés pour leur gestion à leur ministère d'origine. Aux fins de faciliter la mutualisation de moyens de fonctionnement, un nouvel outil budgétaire ad hoc sera constitué, de manière à organiser en gestion locale le regroupement des crédits permettant de financer une dépense commune à plusieurs services.	

En permettant à un délégataire de gérer les crédits de plusieurs UO, la délégation de gestion apparaît comme l'outil budgétaire le plus adapté, à droit constant, pour gérer les mutualisations structurelles induites par la création des futures directions départementales interministérielles. Son utilisation sera facilitée par CHORUS puisque tous les ministères disposeront du même système de gestion. Dans l'attente du déploiement généralisé de CHORUS, la provision pour mutualisation a été conçue par le ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique afin de faciliter le recours au rétablissement de crédits. Ce dispositif sera mis en œuvre dès l'exercice 2009.